



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

## Première Commission

2<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 8 octobre 2018, à 10 heures

New York

Président : M. Jinga ..... (Roumanie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

### Déclarations liminaires

**Le Président** : Parce que le français et l'anglais sont les deux langues de travail, ici, à l'ONU, aujourd'hui je vais essayer d'utiliser les deux. J'espère bien que les interprètes n'auront pas de difficultés à faire le « switch ».

Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à toutes les délégations, en particulier celles qui nous rejoignent pour la première fois depuis d'autres lieux d'affectation des Nations Unies. Je voudrais également saluer la présence de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu. Dans le courant de la matinée, la Présidente de l'Assemblée générale, S. E. M<sup>me</sup> María Fernanda Espinosa Garcés, se joindra à nous.

Tout d'abord, qu'il me soit permis d'adresser mes félicitations les plus chaleureuses à l'Ambassadeur de l'Iraq, S. E. M. Mohammed Hussein Bahr Aluloom, pour la manière et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la Première Commission à sa soixante-douzième session. Je tiens également à rendre hommage aux autres membres du Bureau de la session précédente pour les efforts acharnés qu'ils ont consentis en vue d'assurer le succès de la session.

Conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va entamer aujourd'hui son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale qui lui ont été attribués, à savoir les points 93 à 108. Avant de poursuivre, toutefois, je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission pour la présente session.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Dans le monde d'aujourd'hui, la hausse des tensions dans les relations internationales est préoccupante. En tant que plus importante instance multilatérale universelle, l'ONU a un rôle d'autant plus crucial quand il s'agit de favoriser le dialogue et la coopération. La Première Commission est l'organe de l'ONU où tous les États Membres se réunissent pour examiner en détail les progrès accomplis et les revers essuyés dans tous les domaines du désarmement et de la non-prolifération au cours des années précédentes et planifier l'action à mener à l'avenir.

Le désarmement et la non-prolifération sont les deux faces d'une même médaille et sont deux activités qui doivent être menées de front, de manière mutuellement profitable. Dans cette logique, je me réjouis de l'initiative du Secrétaire général relative au lancement de son programme de désarmement, qui place

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération au centre de la promotion de la paix et de la sécurité mondiales. La Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2020 est une occasion capitale pour les États Parties de rapprocher leurs points de vue et de trouver un terrain d'entente pour renforcer le régime, qui est vital pour la sécurité internationale.

En même temps, nous avons vu comment, malgré le tabou international qui entoure les armes chimiques, des produits chimiques toxiques avaient été utilisés un certain nombre de fois comme armes de guerre, même contre des civils. Les responsables doivent répondre de leurs actes pour que de telles violations du droit international ne se reproduisent pas.

Il y a aussi quelques faits nouveaux encourageants. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace est la preuve que l'on peut également tenir des débats dans un climat constructif. J'espère que nous pourrions conserver cette dynamique.

Je me félicite des documents finaux adoptés par consensus à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe), mais il faut faire davantage. De même que le Traité sur le commerce des armes et les mesures et instruments relatifs aux armes classiques, la sécurité humaine, le développement durable et la protection des civils devraient être abordés de façon intégrée pour assurer une sécurité durable et atteindre les objectifs de développement durable.

Si les progrès rapides de la science et de la technologie ont produit d'immenses bénéfices pour l'humanité, ils pourraient en même temps avoir des retombées négatives sur la sécurité, et des conséquences imprévues. J'espère que les Nations Unies pourront jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser toutes les parties prenantes, les gouvernements, le secteur privé et la société civile face à ces préoccupations de sécurité.

La Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale est chargée de trouver des solutions aux menaces qui touchent la paix internationale et de faciliter la coopération dans le domaine du désarmement. Cette responsabilité particulièrement

importante s'accompagne d'attentes notables, d'où que le travail de la Commission n'est pas aisé.

Mon pays sert depuis longtemps et honnêtement d'intermédiaire et de promoteur de la paix, par une action diplomatique efficace. En tant qu'État partie à tous les principaux accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement, la Roumanie a fait la preuve de son attachement à faciliter la recherche de solutions à des problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales.

En tant que Président de la Première Commission, j'entends donc me concentrer sur trois aspects essentiels : premièrement, être un intermédiaire honnête dans les débats; deuxièmement, rechercher le consensus chaque fois que cela est possible; troisièmement, se focaliser sur l'amélioration d'une atmosphère de travail caractérisée par la confiance et la collaboration entre les représentants. Toutefois, au bout du compte, tous ces objectifs sont entre les mains des membres du Comité, représentants des États Membres.

La Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale a le devoir de travailler dans le respect des normes les plus élevées. Nos séances ont lieu à l'ONU, et j'ose espérer que l'esprit des Nations Unies, marqué par le respect mutuel, la compréhension mutuelle et le consensus, prévaudra durant ces séances.

*(l'orateur reprend en français)*

J'invite maintenant la Présidente de l'Assemblée générale, S. E. M<sup>me</sup> María Fernanda Espinosa Garcés, à s'adresser à la Commission.

**M<sup>me</sup> Espinosa Garcés** (Présidente de l'Assemblée générale) *(parle en anglais)* : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur, de votre élection, et à féliciter aussi les membres du Bureau de la leur. Je compte sur votre esprit d'initiative sur les principales questions dont la Première Commission est saisie et attends avec beaucoup d'intérêt de travailler avec vous.

Le désarmement et la sécurité internationale sont au cœur de notre détermination à réaliser le développement durable et à préserver les générations actuelles et futures des horreurs de la guerre. Si le monde connaît une réduction des conflits interétatiques, les nombreux conflits qui touchent différentes parties du monde sont la preuve que nous avons beaucoup à faire pour atteindre les idéaux de la paix au sein des nations et entre elles.

En outre, les menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales ont évolué, ce qui a des

conséquences pour la Commission. La prolifération nucléaire reste une question cruciale. Les armes chimiques et biologiques sont une menace constante, y compris de la part d'acteurs non étatiques. Des menaces à la cybersécurité sont apparues ces dernières années, notamment comme moyen de mener des attaques clandestines. En outre, une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique apparaît à l'horizon comme une possibilité réaliste, peut-être pour la première fois.

Les défis que j'ai soulignés sont au centre du thème de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables ». Cela signifie que le travail des membres de la Commission dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements pour parvenir à un monde plus pacifique et sûr est vital et exige le plus grand sens des responsabilités. De fait, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, il a été déclaré ce qui suit :

« Le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde. Par conséquent, tous les États ont le devoir de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement » (A/S-10/2, par. 28).

Cette déclaration s'applique également à toutes les menaces dont s'occupe la Commission. Qu'il me soit permis de m'arrêter sur trois points concernant notre action en faveur du désarmement et de la sécurité internationale.

Premièrement, nous devons faire fond sur les engagements forts que les dirigeants mondiaux ont pris à l'Assemblée générale il y a deux semaines. Dans ses travaux, la Commission devrait intégrer les engagements en faveur de la paix et de la prospérité que les États Membres ont pris durant le récent Sommet Nelson Mandela pour la paix (voir A/73/PV.4 *et seq.*). Comme l'ont souligné tant de dirigeants mondiaux durant le débat général, l'Organisation doit promouvoir des investissements accrus dans la prévention afin de ne pas avoir à régler les conflits, ce qui coûte plus cher en fin de compte. Je trouve très encourageants les récents progrès accomplis dans la Corne de l'Afrique, ainsi que le rapprochement diplomatique dans la péninsule coréenne.

Le deuxième point se rapporte à la nécessité d'encourager les pays à signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en 2017. Si l'adoption de cet instrument a été un pas historique pour le multilatéralisme et le droit international, il importe néanmoins que les États Membres le ratifient et lui donnent effet le plus tôt possible. Je me réjouis que, durant le débat général, sept États aient déposé leurs instruments de ratification, portant le nombre de pays ayant ratifié le Traité jusqu'à présent à 19, sachant que 69 l'ont signé. Nous avons besoin que 31 États Membres ratifient le Traité pour qu'il entre en vigueur. Nous demeurons également déterminés à satisfaire à nos obligations découlant de tous les instruments internationaux régissant l'emploi et la prolifération des armes.

Troisièmement, nous devons renforcer l'inclusion comme moyen de promouvoir la paix et la sécurité internationales. L'expérience montre clairement que la pérennisation de la paix et la prévention des conflits requièrent une approche multidimensionnelle. Selon moi, quand nous accordons l'attention qui s'impose à l'investissement dans les femmes et à la promotion de sociétés égalitaires et inclusives, nous pouvons faire des avancées sur le plan de la pérennisation de la paix. C'est pourquoi les jeunes et la paix et la sécurité, de même que l'autonomisation des femmes, sont deux de mes sept priorités cette année.

Avant d'en terminer, je tiens à dire que j'ai profondément conscience des difficultés et des tensions qui entourent et influencent les discussions sur le désarmement. Toutefois, j'encourage les États Membres à continuer de négocier des solutions qui aient du sens pour le bien commun de notre monde interdépendant. En tant que représentants de nos gouvernements, nous avons la responsabilité de tenir un dialogue multilatéral et d'éviter à tout prix la violence et les conflits.

Je veux donc remercier les États Membres pour leur participation et leurs discussions fructueuses durant la réunion de haut niveau organisée pour marquer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. En ces temps de scepticisme généralisé à l'égard des institutions et arrangements multilatéraux, et alors qu'il faut empêcher l'effondrement des systèmes qui nous ont rendu tant de services depuis la création de l'ONU, nous devons tous œuvrer ensemble pour montrer que l'Assemblée générale peut conclure de nouveaux accords et de nouvelles ententes au profit de la paix. Par conséquent, pendant les mois de travail qui viennent, nous comptons sur la Commission pour créer

les synergies nécessaires afin d'influer positivement sur les processus multilatéraux destinés à atteindre le grand objectif du désarmement.

J'encourage tous les États Membres à envisager le désarmement et la maîtrise des armements comme des moyens au service d'une fin plus générale. Notre objectif final, collectivement, doit être la paix et la sécurité pour tous les peuples du monde, de sorte que toutes les communautés et populations puissent prospérer et que tous leurs membres connaissent le bien-être à titre individuel. Les mesures que le Secrétaire général a proposées dans son programme de désarmement doivent être pour nous une grande source d'inspiration afin d'utiliser le désarmement pour sauver l'humanité, sauver des vies et nous assurer un avenir commun. Faisons en sorte que les travaux de cet organe bénéficient à tous, en démontrant que, face aux problèmes les plus difficiles, nous pouvons vraiment remplir notre mission.

**Le Président** : Je remercie la Présidente de l'Assemblée générale de sa déclaration, et également de ses mots d'encouragement à l'égard de la Commission. Je crois comprendre que la Présidente de l'Assemblée générale doit partir car elle a d'autres engagements. Nous la remercions encore une fois de sa présence aujourd'hui, et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec elle pendant la présente session.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, à faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Nakamitsu** (Haute-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : J'apprécie cette occasion de m'exprimer devant la Première Commission à sa soixante-troisième session.

Tout d'abord, je félicite l'Ambassadeur Ion Jinga de son accession à la présidence et l'assure du plein soutien du Bureau des affaires de désarmement. Je tiens aussi à remercier S. E. l'Ambassadeur Bahr Aluloom, Représentant permanent de l'Iraq, pour sa direction compétente de la Première Commission à sa soixante-douzième session.

Depuis que la Commission s'est réunie pour la dernière fois (voir A/C.1/72/PV.29), les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale sont restées au premier plan de la conscience publique. Cela s'explique avant tout par des préoccupations concernant les armes de destruction massive. Ces préoccupations, et les dangers qu'elles reflètent, ont été considérablement

exacerbées par les tensions internationales – qui sont à leur plus haut depuis la fin de la guerre froide –, le défaut d'application du principe de responsabilité pour l'emploi d'armes chimiques, les actes de malveillance commis par l'entremise des technologies numériques, et les grands points d'interrogation quant aux accords phares en matière de réduction et de limitation des arsenaux nucléaires.

Les différends concernant les armes nucléaires, tant leur prolifération que le simple fait qu'elles existent encore, sont parmi les principales préoccupations de sécurité internationale qui commandent l'attention des dirigeants mondiaux. Durant le débat de haut niveau de l'Assemblée générale, pas moins de 80 États ont fait référence aux armes nucléaires. Le Conseil de sécurité a tenu des séances sur des thèmes connexes, avec la participation de chefs d'État et de ministres.

Cette attention n'est pas uniquement négative. La majorité des États Membres restent favorables au maintien du Plan d'action global commun. Une diplomatie audacieuse et patiente a permis de désamorcer la situation dans la péninsule coréenne, qui était au bord de la crise. Le sommet historique entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis a constitué un pas important vers une dénucléarisation globale et vérifiable, conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité, et vers une paix durable dans la péninsule coréenne. Les trois sommets intercoréens ont abouti à la mise en œuvre de mesures de confiance qui apaisent les tensions, réduisent le risque de conflit armé et encouragent la réconciliation. Le Secrétaire général s'est réjoui de cette évolution et a demandé à la communauté internationale de soutenir ces démarches.

Nous sommes certes soulagés de voir cette situation régionale sortir d'un état de crise, mais il n'en reste pas moins que les risques nucléaires au niveau mondial se maintiendront à un niveau inacceptable tant que les armes nucléaires existeront. À titre d'illustration, nous sommes témoins, avec une vive inquiétude, de tensions et de litiges entre puissances militaires de premier plan sur plusieurs questions, y compris l'emploi d'armes de destruction massive.

Surtout, je pense que cela souligne la nécessité pour nous de redoubler d'efforts afin de tracer une voie commune pour la réduction des risques nucléaires, de renforcer la confiance et de réaliser des progrès concrets qui aboutissent à l'élimination totale des armes nucléaires. Le prochain jalon majeur sur le calendrier est la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires. J'espère que tous les États pourront tirer parti de cette session et de toutes les autres réunions s'y prêtant pour rapprocher leurs points de vue et obtenir un succès en 2020.

Il est encourageant que la Fédération de Russie et les États-Unis aient des échanges sur la possible extension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. La mesure pourrait donner de l'espace pour un dialogue stratégique plus substantiel. Il ne faudrait toutefois pas qu'elle marque un coup d'arrêt ou atténue l'urgence de prendre des mesures concrètes pour réduire les risques nucléaires et enregistrer des progrès notables dans la mise en œuvre des engagements de désarmement en suspens.

Comme l'a montré l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, l'idée de mettre un terme permanent à la menace des armes nucléaires bénéficie d'un fort appui international. S'agissant des armes de destruction massive, l'utilisation en tant qu'arme de tout produit chimique toxique, y compris le chlore, est totalement inacceptable par toute partie et en toutes circonstances. Quiconque a recours à des armes chimiques doit être identifié et tenu d'en répondre.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'adoption de la décision de juin de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, qui traitait de la menace de l'emploi d'armes chimiques, n'a pas amoindri la nécessité pour le Conseil de trouver une approche commune pour s'attaquer à la question. La communauté internationale doit travailler de concert afin de prévenir l'érosion des normes opposables aux armes chimiques.

Dans le domaine des armes classiques, il est regrettable que, certains pays cherchant de plus en plus à assurer leur sécurité par les armes, le commerce mondial d'armements continue de croître, pour atteindre à présent des niveaux quasiment historiques. D'énormes arsenaux sont constitués, y compris dans les régions du monde les plus fragiles et les plus sujettes aux conflits. Alors que les conflits armés passent des grands espaces aux centres urbains, ce sont les civils qui sont les victimes de cette accumulation massive d'armes, en particulier quand des armes explosives sont utilisées dans des zones peuplées. Forces militaires et groupes armés acquièrent des armes de plus en plus puissantes qui font un nombre incalculable de victimes, détruisent les

infrastructures essentielles et chassent les populations de leurs foyers dans des proportions record.

Je me félicite du consensus réuni à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) . En même temps, j'ai conscience du fait que les armes à feu demeurent le principal moyen d'attenter violemment à l'intégrité physique des personnes et un accélérateur de bien d'autres formes de violence.

Le Secrétaire général a traité précisément des effets des nouvelles technologies sur les conflits armés dans ses observations au débat de haut niveau de l'Assemblée générale (voir A/73/PV.6). Il a qualifié ces effets de menace directe pour notre responsabilité commune consistant à garantir la paix et la sécurité. Il a également noté que les actes de malveillance dans le cyberspace divisaient les communautés et sapait la confiance entre les États. Il a insisté sur l'arsenalisation de l'intelligence artificielle comme source de préoccupation croissante :

« La perspective que des armes puissent d'elles-mêmes choisir et attaquer une cible suscite de multiples inquiétudes – et pourrait déclencher une nouvelle course aux armements. La réduction du contrôle exercé sur les armes a des incidences sur les actions que nous menons visant à circonscrire les menaces, éviter l'escalade et respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Disons-le tel quel. La perspective de voir des machines dotées du pouvoir d'apprécier et de s'emparer d'une vie humaine est moralement répugnante » (A/73/PV.6, p. 4).

Il a aussi engagé les États Membres à utiliser l'ONU comme instance pour attirer l'attention du monde sur ces questions cruciales et favoriser l'instauration d'un avenir numérique sûr et bénéfique à tous.

Les inquiétudes relatives à l'impact des armes ne viennent jamais de nulle part. L'actuel débat sur la relation entre les stocks d'armes et la sécurité a lieu dans un climat international détérioré, où défiance et rivalités deviennent incontrôlables. Par exemple, certains continuent de décrire l'état déplorable des conditions de sécurité internationales comme une raison de continuer de compter sur les armes nucléaires et autres moyens

militaires. Nous devrions nous attacher à éviter les débats circulaires sur ce qu'il faut régler en premier – les préoccupations que beaucoup partagent en ce qui concerne le fait que les armes nucléaires existent encore et les conditions de sécurité qui convainquent certains qu'ils doivent encore s'appuyer lourdement sur elles.

J'ose croire que personne ne doute que la confiance et son renforcement sont des éléments essentiels de la boîte à outils du désarmement. On ne devrait pas douter non plus un instant que nous pouvons faire des progrès simultanés sur les objectifs inséparables que sont la réduction des armements et l'amélioration de la sécurité internationale.

À la lumière de cette situation et des difficultés que nous connaissons, il est encourageant de voir que bien des membres de la communauté internationale se rallient autour de l'objectif tendant à préserver le système international fondé sur des règles. En effet, nombre des axiomes fondamentaux qui sous-tendent notre sécurité nationale et humaine reposent sur le socle solide des coutumes, normes, accords, arrangements et institutions qui forment le système multilatéral. Ils sont réellement bénéfiques pour notre sécurité, dont nous profitons tous et que nous prenons souvent pour acquise, étendant le tabou de l'emploi d'armes de destruction massive à l'interdiction de diriger l'attaque contre des civils.

Cependant, comme il ressort de certaines des tendances que j'ai soulignées plus tôt, nous devons constamment renforcer et étendre ce système pour garder le rythme face aux nouveaux défis qui se présentent. Nous ne pouvons espérer réaliser la sécurité commune de tous que si nous disposons d'institutions équitables et efficaces, avec pour commencer et comme priorité une participation pleine et égale des femmes à tous les processus de désarmement.

La nécessité d'appuyer davantage les États pour promouvoir leurs efforts visant à renforcer le système international fondé sur des règles est la raison même pour laquelle le Secrétaire général a décidé cette année de lancer son programme de désarmement. J'ai le plaisir d'annoncer que, la semaine dernière, nous avons lancé le plan de réalisation initial du programme de désarmement sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement. On y trouve le détail des activités prévues des entités de tout le système des Nations Unies. Il s'agira d'un document évolutif. À mesure que les travaux progresseront, nous le mettrons régulièrement à jour et de nouvelles étapes et activités seront ajoutées.

Nous sommes reconnaissants à ceux qui nous ont exprimé leur soutien et aux gouvernements qui se sont engagés à se faire les champions de telle ou telle action. Ces champions ont pris l'engagement d'appuyer financièrement ou politiquement, en qualité de chef de file, des activités liées au programme. Nous avons l'intention de citer publiquement ces États et organisations régionales sur le site Web consacré au plan de réalisation, en remerciement de leur concours et de leur esprit de partenariat dans les efforts de désarmement. J'attends avec intérêt d'avoir l'occasion, au cours de la présente session, de dialoguer avec la Commission dans le cadre de ce que j'espère être une discussion interactive sur la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général.

Dans ses observations au débat général de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a affirmé que, face aux menaces existentielles massives qui pèsent sur les populations et la planète, mais également à un moment où les possibilités de prospérité partagée sont manifestes, il n'y avait pas d'autre voie que l'action collective et de bon sens dans l'intérêt commun. Par l'intermédiaire de l'initiative du Secrétaire général en faveur du désarmement, les organismes des Nations Unies et autres travailleront avec les membres de la Première Commission pour tirer le meilleur parti de la présente session afin de trouver des solutions communes. J'appelle les membres de la Commission à prêter attention aux paroles du Secrétaire général, à s'élever au-dessus de la politique de salle de conférence et à rester concentrés sur la promotion du bien commun, dans un esprit de compromis et de coopération.

**Le Président :** Je remercie la Haute-Représentante de sa déclaration.

Avant de donner la parole aux représentants pour le débat général, je rappelle aux délégations que je compte sur leur coopération pour limiter la durée de leur déclaration à huit minutes lorsque les représentants prennent la parole à titre national, et à 13 minutes s'ils le font au nom de groupes de délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard, et avec l'accord des membres, nous allons utiliser un système de décompte du temps de parole : le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je rappellerai aimablement aux orateurs qu'ils doivent conclure leur déclaration dans notre intérêt à tous.

Comme il a été dit au cours de notre séance d'organisation, jeudi dernier (voir A/C.1/73/PV.1), j'encourage les délégations qui ont des déclarations longues

à n'en lire que la version résumée et à faire publier le texte intégral de leur déclaration sur le portail Paper-Smart. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour donner le temps nécessaire à l'interprétation.

Je rappelle en outre aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain, mardi 9 octobre, à 18 heures. En conséquence, je prie instamment les délégations souhaitant prendre la parole pendant le débat général mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs de bien vouloir le faire avant cette échéance.

Je rappelle également aux délégations que, chaque jour, le Département de l'information publie, en anglais et en français, les communiqués de presse portant sur nos activités, qui seront mis en ligne sur le site Web de l'ONU quelques heures après la fin de chaque séance.

### **Points 93 à 108 de l'ordre du jour**

#### **Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**M<sup>me</sup> Krisnamurthi** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens à féliciter M. Ion Jinga et les autres membres du Bureau de leur élection à leurs fonctions respectives; je les assure de notre pleine coopération.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme ses positions sur toute la gamme des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale abordées dans le document final de sa dix-huitième réunion ministérielle à mi-parcours, tenue à Bakou en avril. Dans ce contexte, j'insisterai sur les vues du Mouvement en ce qui concerne quelques points importants.

Le Mouvement réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui demeure la plus haute priorité reconnue pour l'ONU dans le domaine du désarmement, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Il reste extrêmement préoccupé par la menace que la persistance des armes nucléaires et leur emploi possible ou la menace de leur emploi continuent de faire peser sur l'humanité.

Dans le domaine du désarmement, la situation se caractérise toujours par une impasse alarmante. Les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas progressé

dans la réduction de leurs stocks. Le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques de sécurité n'a pas diminué. Ils modernisent leurs arsenaux nucléaires et planifient des recherches sur de nouvelles têtes nucléaires, ou ont annoncé leur intention de mettre au point de nouveaux vecteurs pour les armes nucléaires, comme le prévoient les doctrines militaires de certains d'entre eux, notamment la révision de la position nucléaire des États-Unis. Le Mouvement est profondément préoccupé par la situation lamentable qui a cours et qui découle du non-respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations juridiques et de leurs engagements sans équivoque.

La communauté internationale attend depuis trop longtemps la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et le lancement de négociations sur des mesures effectives pour la cessation rapide de la course aux armements nucléaires et pour le désarmement nucléaire. Il est devenu évident que l'approche en vigueur chez les États dotés d'armes nucléaires – l'approche dite « pas à pas » – n'a pas permis de faire de progrès concrets et systématiques sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires. Il est temps d'aborder le désarmement nucléaire d'une manière nouvelle et globale.

Le Mouvement réaffirme que la tenue de la Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, décidée par des résolutions de l'Assemblée générale, serait une occasion précieuse de passer en revue les progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire et de promouvoir plus avant ce noble objectif.

Le Mouvement accueille avec satisfaction les efforts multilatéraux déployés en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination totale des armes nucléaires. En outre, il prend note de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 7 juillet 2017, à la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. On espère que le Traité, quand il entrera en vigueur, contribuera à réaliser l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.

Le Mouvement souligne qu'il importe de sensibiliser le public à la menace que les armes nucléaires font peser sur l'humanité et à la nécessité de leur élimination complète, y compris en marquant, tous les 26 septembre, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Mouvement réaffirme sa profonde préoccupation face à la plus grande menace à la paix et à la sécurité – celle que posent la persistance des armes nucléaires et les doctrines militaires des États qui en sont dotés et de l'OTAN, où sont énoncés des principes pour la menace ou l'emploi de telles armes contre des États qui n'en sont pas dotés. Rien ne saurait justifier de telles doctrines.

Le Mouvement appelle une fois de plus les États dotés d'armes nucléaires à se conformer immédiatement et urgemment à leurs obligations juridiques et leurs engagements sans équivoque de procéder sans délai à l'élimination complète de leurs armes nucléaires, de manière transparente, irréversible et internationalement vérifiable. Il les appelle aussi à cesser immédiatement leurs plans visant à moderniser, actualiser ou remettre en condition leurs armes nucléaires et installations connexes ou à prolonger leur vie utile.

Le Mouvement réaffirme qu'il est urgent d'achever l'élaboration d'un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant pour protéger efficacement tous les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances, cela de toute urgence en attendant la concrétisation de l'élimination complète des armes nucléaires de façon irréversible, transparente et vérifiable, qui demeure la seule garantie absolue contre leur menace ou leur emploi. Le Mouvement s'inquiète que, malgré la demande faite de longue date par les États non dotés d'armes nucléaires pour obtenir de telles assurances juridiquement contraignantes, nul progrès tangible n'ait été enregistré.

Le Mouvement réaffirme également que l'élimination complète des armes nucléaires et l'assurance qu'il n'en sera plus jamais produit sont les seules garanties absolues contre les conséquences humanitaires catastrophiques qui découleraient de leur emploi. Il engage en outre les États dotés d'armes nucléaires à abaisser immédiatement le statut opérationnel de leurs armes nucléaires, y compris en débloquent totalement les cibles et en sortant de l'état d'alerte, afin d'éviter les risques d'un emploi accidentel ou non intentionnel de telles armes.

Le Mouvement des pays non alignés estime que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire se renforcent l'un l'autre et sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus large du désarmement nucléaire. Œuvrer uniquement à

la non-prolifération en laissant de côté les obligations relatives au désarmement est à la fois contreproductif et intenable. Le Mouvement insiste sur le fait que la meilleure façon de répondre aux préoccupations touchant la prolifération consiste dans des accords multilatéralement négociés, universels, exhaustifs et non discriminatoires.

Les pays du Mouvement qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires déplorent que la neuvième Conférence d'examen n'ait pu aboutir à un consensus sur un document final en dépit des efforts déployés par les délégations du Mouvement, et demandent aux États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de volonté politique pour permettre que la Conférence d'examen de 2020 produise des recommandations concrètes pour la concrétisation du désarmement nucléaire, objectif ultime du Traité.

Rappelant l'opposition exprimée par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada à la réunion de clôture de la Conférence d'examen de 2015, les pays du Mouvement qui sont parties au Traité tiennent à dire leur déception que, par l'effet de cette opposition, on n'ait pu réunir de consensus sur de nouvelles mesures concernant le processus de création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cela pourrait saper l'action menée en vue de renforcer le régime du Traité dans son ensemble. Le Mouvement souligne une nouvelle fois la responsabilité des coauteurs de la résolution de 1995 relative au Moyen-Orient dans l'application de cette résolution. Il est préoccupé que le défaut persistant d'application de la résolution de 1995, contrairement aux décisions prises aux Conférences d'examen, mine l'efficacité et la crédibilité du Traité et perturbe l'équilibre délicat entre ses trois piliers, compte tenu du fait que la prorogation indéfinie du Traité, approuvée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, est inextricablement liée à l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Le Mouvement est fermement convaincu que les politiques de non-prolifération ne devraient pas compromettre le droit inaliénable des États d'acquiescer, d'importer ou d'exporter des matières, de l'équipement et des technologies nucléaires, ou d'y avoir accès, à des fins pacifiques. Il réaffirme le droit inaliénable de chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie atomique, y compris le

droit souverain de mettre en place un cycle du combustible nucléaire national complet, à des fins pacifiques, sans discrimination. Le Mouvement réaffirme une fois encore le droit souverain de chaque État de définir ses politiques énergétiques nationales. Il souligne que toute décision concernant les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire doit être prise par consensus et sans préjudice du droit inaliénable de chaque État de mettre en place un cycle du combustible nucléaire national complet.

Le Mouvement rappelle la conclusion réussie des négociations sur le nucléaire entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont abouti à la bonne fin de l'élaboration du Plan d'action global commun le 14 juillet 2015. Il souligne que l'accord obtenu a montré une fois de plus que le dialogue et la diplomatie étaient les moyens les plus adéquats de régler de telles questions, comme il l'a toujours dit.

Le Mouvement rejette fortement et appelle à lever immédiatement toute limitation et restriction des exportations, vers les pays en développement, de matières, d'équipement et de technologies nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions des traités multilatéraux applicables. À cet égard, il insiste sur le fait que la coopération et l'assistance techniques fournies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour répondre aux besoins de ses États membres en termes de matières, d'équipement et de technologies visant des fins pacifiques ne doivent pas être soumises à des conditions incompatibles avec le Statut de l'Agence.

Le Mouvement réaffirme une fois encore l'inviolabilité des activités nucléaires pacifiques, et que toute attaque ou menace d'attaque, y compris au moyen des technologies de l'information et des communications, contre des installations nucléaires pacifiques – opérationnelles ou en construction – représente un grand danger pour les êtres humains et l'environnement et constitue une violation grave des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions de la Conférence générale de l'AIEA.

Le Mouvement reconnaît que la responsabilité principale de la sûreté et de la sécurité nucléaires incombe individuellement à chaque État. Il reconnaît par ailleurs que la responsabilité de la sécurité nucléaire au sein d'un État incombe entièrement à cet État. Toutes les normes, directives et règles relatives à la sécurité nucléaire devraient s'inscrire dans le cadre de l'AIEA. Le Mouvement souligne que les mesures et initiatives visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ne

doivent pas être utilisées comme prétexte ou levier pour violer, nier ou restreindre le droit inaliénable des pays en développement de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire et de faire des recherches en la matière à des fins pacifiques, sans discrimination.

Le Mouvement estime que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba, la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, de même que le statut de la Mongolie comme territoire exempt d'armes nucléaires, sont des étapes positives et des mesures importantes pour le renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. Dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires fournissent à tous les États de la zone des assurances inconditionnelles contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances. Le Mouvement engage tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles à tous les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, à retirer toute réserve ou déclaration interprétative qui serait incompatible avec leur objet et leur fin et à respecter le statut de ces zones au regard de la dénucléarisation.

Le Mouvement est résolument en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Comme priorité en ce sens, il réaffirme la nécessité de la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions applicables que l'Assemblée générale a adoptées par consensus.

Le Mouvement réaffirme qu'il faut convoquer d'urgence une conférence réunissant tous les États de la région, sous les auspices de l'ONU, pour négocier un traité juridiquement contraignant au sujet de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En attendant qu'une telle zone soit créée, le Mouvement exige qu'Israël, seul pays de la région à n'avoir pas adhéré au Traité ni déclaré qu'il entendait le faire, renonce à posséder toute arme nucléaire, accède au Traité sans condition ni délai et place promptement toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'AIEA.

Le Mouvement exprime sa vive préoccupation à propos de l'acquisition de moyens nucléaires par Israël, qui fait peser une menace grave et constante sur la

sécurité des États voisins et autres, et condamne l'attitude d'Israël qui consiste à continuer de mettre au point et de stocker des arsenaux nucléaires. Le Mouvement demande aussi l'interdiction totale et complète de la fourniture à Israël de tout type d'équipement, d'informations, de matière et d'installations, de ressources ou de dispositifs ou d'une assistance scientifique et technologique liés à la technologie nucléaire.

Compte tenu de la limitation du temps de parole, je vais m'arrêter là. La version intégrale de ma déclaration sera communiquée au Secrétariat.

**M. Hattrem** (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des pays nordiques – Danemark, Finlande, Islande, Suède, et mon propre pays, la Norvège.

Nous accueillons avec satisfaction le programme de désarmement du Secrétaire général, qui a pour objectif de mettre le désarmement et la non-prolifération au centre du travail de l'ONU. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que tous les États s'efforcent ensemble de prendre des mesures concrètes, vérifiables et irréversibles en vue d'un monde sans armes nucléaires.

Les préparatifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 sont une priorité générale si on veut que cette conférence d'examen soit couronnée de succès. Le Traité se révèle résilient et efficace. Les stocks mondiaux d'armes nucléaires ont été sensiblement réduits, la prolifération des armes nucléaires est empêchée et les avantages de l'énergie nucléaire civile et de la technologie y afférente sont partagés à l'échelle mondiale.

Néanmoins, nous demeurons face à de graves problèmes du point de vue du désarmement et de la non-prolifération. Le programme d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée reste une violation inacceptable du droit international et des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en dépit d'initiatives diplomatiques prometteuses. Les pays nordiques souscrivent fermement aux résolutions du Conseil de sécurité sur cette question.

Les pays nordiques sont attachés au Plan d'action global commun et à la poursuite de sa mise en œuvre. C'est le meilleur moyen de faire en sorte que l'Iran ne fabrique pas d'armes nucléaires. Par conséquent, nous déplorons vivement que les États-Unis se soient retirés

du Plan, rendant l'accord vulnérable. Nous demandons à l'Iran de maintenir sa totale coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En ne nous occupant pas comme il le faut de ces problèmes complexes, nous risquerions de voir le régime mondial de désarmement et de non-prolifération gravement compromis.

Il est crucial de poursuivre la mise en œuvre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous encourageons les États-Unis et la Russie à étendre le Traité et à répondre par la voie diplomatique aux graves préoccupations concernant le respect par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous appelons au maintien de l'engagement mondial en faveur du Traité sur la non-prolifération et au respect des engagements pris lors des Conférences d'examen, y compris ceux qui ont trait à l'article VI dudit Traité.

Il faut un programme ambitieux pour l'examen de 2020, qui couvre les trois piliers du Traité sur la non-prolifération et consiste notamment à renforcer la norme mondiale contre les essais nucléaires par l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; élaborer un traité effectivement vérifiable qui interdise la production de matières fissiles; mettre au point des solutions multilatérales crédibles pour vérifier le désarmement nucléaire à l'avenir; définir des mesures pour réduire le risque d'emploi accidentel des armes nucléaires; prendre des mesures de confiance, y compris une transparence accrue de la part des États dotés d'armes nucléaires; renforcer les assurances négatives de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires; s'attaquer à la question des armes nucléaires non stratégiques; œuvrer à l'acceptation universelle de l'accord de garanties généralisées de l'AIEA et de son protocole additionnel comme norme mondiale en matière de garanties; tirer le meilleur parti des applications pacifiques des technologies nucléaires pour appuyer les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Il est profondément troublant que, plus de 20 après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, nous soyons toujours témoins de l'emploi d'armes chimiques en Syrie, en Iraq, en Malaisie et au Royaume-Uni. Comme en a rendu compte le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, le

régime syrien est responsable de l'emploi répété d'armes chimiques et l'État islamique d'Iraq et du Levant a perpétré au moins deux attaques de ce type.

Les pays nordiques condamnent tout emploi d'armes chimiques. Les responsables doivent répondre de leurs actes. Les décisions relatives à l'attribution des responsabilités, prises à la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, tenue en juin, sont un important pas en avant. Nous soutenons résolument l'application de ces décisions par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction est un autre pilier essentiel de l'architecture mondiale de désarmement. L'universalité de la Convention est essentielle. À la prochaine réunion des États parties, nous devons nous employer à améliorer la réponse et le niveau de préparation, à tenir compte des récents progrès dans les sciences du vivant et à traiter des difficultés naissantes.

Les pays nordiques sont fermement attachés à l'utilisation pacifique et au développement durable de l'espace extra-atmosphérique. La coopération internationale revêt un caractère capital, et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est l'organe international clé à cet égard.

Nous sommes également préoccupés par la multiplication des cyberattaques graves contre des infrastructures civiles. Nous cherchons à préserver l'ouverture, la sûreté, la solidité et la liberté du cyberspace. Nous sommes tous d'accord pour dire que le droit international s'applique dans le cyberspace; nous devons maintenant nous concentrer sur son application.

Les pays nordiques feront une déclaration conjointe lors du débat thématique sur le groupe de questions « Armes classiques ». Nous limiterons donc ici nos observations à ce qui suit. Nous accueillons favorablement les discussions de fond en cours sur les progrès des nouvelles technologies, dont les systèmes d'armes autonomes létales. Nous adhérons sans réserve au Traité sur le commerce des armes et constatons avec satisfaction qu'il continue de gagner du terrain. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects apporte des contributions importantes à la sécurité. Nous nous félicitons de l'initiative allemande

concernant les munitions classiques en surplus. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions ont établi des normes humanitaires qui s'étendent au-delà des États parties à ces instruments. En outre, nous soulignons qu'il importe de tenir compte de la problématique femmes-hommes dans tous les efforts de maîtrise des armements.

Enfin, nous nous inquiétons de la situation financière difficile de plusieurs conventions et de leurs services d'appui. Nous exhortons les États parties à verser leur contribution en temps voulu, en totalité et sans condition.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à savoir le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et mon propre pays, l'Afrique du Sud.

Tout d'abord, la Coalition tient à vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence de la Première Commission pour l'année courante, et à vous assurer de la pleine coopération et du soutien de la Coalition pour assurer le succès de nos délibérations au cours des quatre semaines à venir.

Comme elle l'a fait par le passé, la Coalition présentera un projet de résolution à la Commission durant le débat thématique sur le groupe de questions « Armes classiques ».

Cette année marque le centenaire de la naissance de Nelson Mandela, qui, dans un discours passionné à l'Assemblée générale, le 21 septembre 1998 (voir A/53/PV.7), avait appelé les États dotés d'armes nucléaires à s'engager fermement en faveur de l'élimination rapide, définitive et totale des armes nucléaires et des moyens connexes et annoncé que la Coalition pour un nouvel ordre du jour déposerait un projet de résolution à la Première Commission pour examen par l'Assemblée générale. Le projet de résolution, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour » et adopté en tant que résolution 57/59, avait pour but de contribuer à l'élimination de ces armes.

Cette année marque aussi le vingtième anniversaire de la création de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, en 1998, quand les pays de la Coalition se sont inquiétés de la menace persistante que faisait peser sur l'humanité la perspective de la possession

indéfinie d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que par les États qui possédaient des armes nucléaires mais n'étaient pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et du risque ainsi constitué de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

Tout au long des 20 années écoulées, la Coalition a plaidé pour la mise en œuvre de mesures de désarmement nucléaire concrètes, transparentes, vérifiables, irréversibles et qui se renforcent mutuellement, et pour le respect des obligations et des engagements découlant du Traité sur la non-prolifération. Les quelques progrès enregistrés au cours de cette période sont loin d'être suffisants et nous jugeons profondément préoccupant que l'on puisse continuer de citer les nouveaux défis qui se posent en matière de sécurité internationale pour justifier la lenteur des progrès. Pour la Coalition, le climat de sécurité à l'échelle mondiale n'est pas une excuse pour ne pas agir; au contraire, il impose d'agir d'urgence. Ce ne sont pas les conditions favorables qui manquent, mais la volonté politique et la détermination.

L'an dernier a vu le succès de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. L'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, a montré qu'une majorité écrasante de l'Assemblée générale souhaitait que des mesures soient prises d'urgence. Ce sentiment d'urgence vient de notre conscience des risques croissants et des conséquences humanitaires catastrophiques, en particulier pour les femmes et les filles, d'une explosion nucléaire.

Considérant que tout emploi d'armes nucléaires serait contraire aux principes et aux règles du droit humanitaire international, et du fait que l'on ne peut en contenir les conséquences entre des frontières, le fait que des doctrines et des concepts de sécurité continuent de s'appuyer sur ces armes est indéfendable et favorise la prolifération.

Le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation juridique internationale, c'est aussi un impératif moral. En dépit du consensus international croissant sur le caractère illégitime des armes nucléaires, on estime malheureusement qu'il existe encore 15 000 engins nucléaires. Ces armes restent au cœur des doctrines de sécurité des États dotés d'armes nucléaires et des parties à des alliances avec ces États. Loin de renforcer la paix et la sécurité internationales, cela ne fait que les affaiblir, aggraver les tensions internationales

et les conflits et mettre en péril le bien-être collectif de tous les États et de tous les peuples, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable.

Étant donné que près de cinq décennies ont passé depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération, le statu quo relatif au désarmement nucléaire est inacceptable. La Coalition estime qu'il est temps pour les États d'honorer enfin leurs engagements en termes d'élimination des armes nucléaires, conformément aux obligations découlant du Traité, et de protéger les générations futures du danger des armes nucléaires. C'est la seule manière de préserver l'intégrité et la viabilité du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La Coalition partage un attachement fort au Traité sur la non-prolifération, qui est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est fondamental de garder à l'esprit que le Traité a été adopté et prorogé indéfiniment sur la base d'un grand compromis. Les États dotés d'armes nucléaires se sont juridiquement engagés à œuvrer et parvenir au désarmement nucléaire, en échange de quoi les États non dotés d'armes nucléaires se sont juridiquement engagés à ne pas mettre au point d'armes nucléaires. L'idée d'une possession indéfinie d'armes nucléaires va contre l'objet et le but du Traité sur la non-prolifération et menace d'éroder sa crédibilité et son efficacité.

Le Plan d'action approuvé à la Conférence d'examen de 2010 a constitué une occasion importante de remettre sur les rails le processus devant mener à un monde exempt d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé leur engagement sans équivoque, pris en 2010, de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire, et se sont engagés à accélérer les progrès à cet égard. Le Plan d'action de 2010 a réaffirmé les décisions de 1995 et 2000, y compris les 13 mesures concrètes visant à promouvoir l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

La Coalition réaffirme la contribution notable des zones exemptes d'armes nucléaires aux efforts de désarmement nucléaire et à la concrétisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et réaffirme également à cet égard l'importance d'une application sans délai de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Le dialogue et les sommets intercoréens sont des signes encourageants quant à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour demande une nouvelle fois et attend la mise en œuvre par les États dotés d'armes nucléaires de leurs engagements en matière de désarmement nucléaire – qualitatif et quantitatif –, effectuée d'une manière qui permette aux États parties de contrôler régulièrement les progrès, notamment par le recours à une présentation normalisée des informations détaillées qui sont communiquées. Cela renforcerait la confiance non seulement entre les États dotés d'armes nucléaires mais également entre ceux-ci et les États non dotés d'armes nucléaires.

L'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération est une obligation juridique qui s'impose à tous les États parties. C'est pourquoi la Coalition s'est félicitée de l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, mesure juridique effective qui contribue à l'application de l'article VI. Néanmoins, il faudra encore adopter d'autres mesures pour garantir l'application intégrale de l'article 7 du Traité sur la non-prolifération. Nous devons défendre et préserver ce Traité, et la meilleure façon de le protéger consiste à l'appliquer. L'actuel cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération donne aux États parties l'occasion d'entreprendre une évaluation et un examen complets de l'actuel état d'application du Traité, du respect des obligations et engagements divers qui en découlent et des problèmes qui empêchent sa mise en œuvre intégrale.

Il est temps maintenant pour la communauté internationale de faire en sorte que les discours débouchent sur une action concrète, assortie d'indicateurs et de délais clairs et convenus d'un commun accord. Consciente de la responsabilité particulière qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires, la Coalition estime que ces États doivent non seulement donner suite aux engagements qu'ils ont pris mais aussi les renforcer afin de remplir plus rapidement leurs obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération.

En tant que groupement interrégional, la Coalition travaille activement en faveur de progrès concrets dans le domaine du désarmement nucléaire. Son objectif premier est l'avènement durable d'un monde sans armes nucléaires. La Coalition invite instamment tous les États à saisir l'occasion offerte par la Première Commission pour véritablement changer les choses en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

**M. Hilale** (Maroc) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe des États d'Afrique vous adresse ses sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session. Au vu de votre riche expérience, le Groupe a foi dans votre aptitude à diriger nos travaux avec succès. Le Groupe félicite également les autres membres du Bureau de leur élection. Le Groupe félicite votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hussein Bahr Aluloom, pour sa direction et ses efforts louables.

Le Groupe se rallie à la déclaration prononcée plus tôt par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La soixante-douzième session de l'Assemblée générale a été le théâtre d'efforts pour remédier à un certain nombre de problèmes multilatéraux en matière de désarmement et de sécurité internationale, y compris des questions liées au cyberspace et aux activités extra-atmosphériques. La sécurité internationale continue de se détériorer tandis que le monde se retrouve face à d'immenses défis qui remettent en cause la paix et la sécurité internationales, en particulier la menace accrue du terrorisme. À cet égard, le Groupe souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale pour traiter de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et affirme une fois de plus que le multilatéralisme est la seule option pour le désarmement mondial.

Le 20 septembre, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, document historique, a été ouvert à la signature. Compte tenu de la lenteur des progrès et de la frustration qui caractérisent le désarmement nucléaire depuis tant d'années, le Traité marque un tournant majeur dans l'action menée pour libérer le monde des armes nucléaires. Le Groupe africain tient à souligner que le Traité, tel qu'adopté, rend d'autant plus nécessaire que nous nous mobilisions en faveur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et que nous le complétions. Alors que la communauté internationale attend toujours la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, le Groupe des États d'Afrique souhaite que des mesures plus détaillées et concrètes soient mises en œuvre afin de concrétiser l'objectif du désarmement nucléaire.

Le 26 septembre, l'Assemblée générale a convoqué une cinquième réunion plénière de haut niveau pour commémorer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Cette réunion nous a rappelé, et a permis de souligner, la

menace existentielle qui planera sur l'humanité tant que les États dotés d'armes nucléaires continueront de posséder et de moderniser ces armes de destruction massive. Le Groupe tient de ce fait à souligner l'importance de la résolution 70/34, qui fait partie intégrante des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement.

Soixante-dix années se sont écoulées depuis que le monde a assisté à la toute première utilisation de bombes atomiques, à Hiroshima et Nagasaki. Les ravages et les dégâts causés par ces deux attaques continuent d'avoir des conséquences non seulement pour les populations de ces régions, mais aussi pour les peuples du monde entier, notamment en termes d'impact sur l'environnement. En conséquence, l'heure est venue pour le monde d'adopter une position unanime afin de se débarrasser des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Le moment est également venu de protester contre la lenteur et le manque de bonne foi et d'engagement qui caractérisent les États dotés d'armes nucléaires s'agissant du démantèlement de ces armes.

En début d'année, les États parties se sont réunis à Genève à l'occasion de la deuxième réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020. Après l'échec de la neuvième Conférence d'examen en 2015, qui n'a pas abouti au consensus souhaité en vue de l'adoption d'un document final, en dépit des efforts concertés déployés par les États non dotés d'armes nucléaires, en particulier les États africains, nous espérons que les États parties s'engageront de manière positive dans l'optique des réunions préparatoires, qui nous offriront une nouvelle occasion unique d'examiner les mesures prises depuis 2010, dernière date à laquelle le processus a généré des résultats positifs.

La Conférence d'examen de 2020 offre également la possibilité de réitérer notre attachement au rôle exceptionnel que joue le TNP en tant que pilier de notre volonté collective d'interdire la possession d'armes nucléaires par les États, de prévenir leur prolifération et d'évaluer les effets de l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et pour promouvoir le progrès humain, notamment sur la base de la coopération internationale, conformément à l'article IV du Traité.

La menace que pose à l'humanité la persistance des armes nucléaires est réelle. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique insiste sur la mise en œuvre de toutes les mesures adoptées et de tous les efforts entrepris par les États dotés d'armes nucléaires dans le contexte du

Traité. L'échec de la dernière Conférence d'examen est récent et reste gravé dans nos mémoires. Nous espérons donc que ce sentiment de déception agira comme un rappel clair de la nécessité de renouveler nos engagements en vue de réaliser l'objectif général du Traité.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme le rôle central que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans la consolidation du TNP, ainsi que leur contribution aux initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans toutes les régions du monde. Les Traités de Pelindaba, de Tlatelolco, de Rarotonga et de Bangkok, la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie contribuent considérablement à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils renforcent la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional, ainsi que le régime de non-prolifération nucléaire, et contribuent à la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire.

Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique reste attaché au Traité de Pelindaba qui réaffirme, entre autres choses, le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et protège le territoire africain, notamment en empêchant le déploiement de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et en interdisant la mise à l'essai de ces armes sur toute la superficie du continent africain.

Dans le même esprit, le Groupe des États d'Afrique réitère sa profonde préoccupation devant le fait que les engagements et obligations issus de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, notamment le Document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010, concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, n'ont pas été mis en œuvre comme convenu. Le Groupe continue d'être profondément déçu par l'incapacité à convoquer la conférence prévue en vue de la création d'une telle zone au Moyen-Orient, qui aurait dû avoir lieu en 2012. Le Groupe souligne également que la résolution de 1995 reste un élément essentiel et à part entière de ces mesures, et qu'elle a constitué à cette date la base du consensus sur la prorogation du TNP pour une durée illimitée. Le Groupe tient à souligner la validité de ces engagements et de ces obligations jusqu'à ce qu'ils soient pleinement mis en œuvre.

Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et le rôle central que joue l'Agence internationale de

l'énergie atomique à cet égard en continuant de garantir l'attachement des États à la mise en œuvre des accords de garanties ainsi qu'à l'assistance et à la coopération techniques en utilisant autant que possible la science et la technologie pour promouvoir le développement socioéconomique.

Le Groupe des États d'Afrique insiste sur les préoccupations humanitaires dans le contexte de toutes les délibérations sur les armes nucléaires durant la présente session, et en particulier sur sa très vive préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi ou de l'explosion d'armes nucléaires, que ce soit volontairement ou par accident. Le Groupe prend note des progrès accomplis par les États et appelle de nouveau tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à prendre en compte les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de ces armes sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres, et à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le démantèlement et l'abandon de ces armes. C'est dans ce contexte que le Groupe des États d'Afrique appuie fermement tous les efforts visant à l'élimination totale et à la délégitimation des armes nucléaires, notamment l'entrée en vigueur prochaine du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

La persistance et la détention d'armes nucléaires ne garantissent pas la sécurité; elles affirment au contraire les risques de leur utilisation potentielle. Le monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. C'est dans ce contexte que le Groupe souligne que les États dotés d'armes nucléaires doivent cesser de moderniser, d'améliorer, de rénover leurs armes nucléaires et installations connexes ou d'en prolonger la durée de vie.

Le Groupe des États d'Afrique souligne également l'importance de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en gardant à l'esprit les responsabilités particulières qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Le Groupe est d'avis que le TICE représente l'espoir qu'il sera possible de mettre fin à la poursuite de la mise au point et de la prolifération d'armes nucléaires, concourant ainsi à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Le Groupe se félicite de la convocation de la dixième Conférence ministérielle sur le TICE, qui s'est tenue à New York le 20 septembre 2017. Il appuie la communauté internationale,

qui demeure résolue à promouvoir le TICE, et demande aux États dotés d'armes nucléaires et aux États visés à l'annexe 2 du Traité qui n'ont pas encore adhéré au TNP et qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE de le faire sans plus tarder.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe aux autres États Membres pour réaffirmer l'importance de la tâche confiée à la Conférence du désarmement. Le Groupe est préoccupé par les nombreuses années d'impasse, qui ont empêché la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement au monde, et demande à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux de fond sans plus tarder, en tenant compte des intérêts en matière de sécurité de tous les États.

Le Groupe souligne l'importance considérable de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et se félicite de l'aboutissement des efforts du Groupe de travail sur le point de l'ordre du jour intitulé « Recommandations concernant des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le Groupe déplore qu'un consensus n'ait pas été trouvé sur le point de l'ordre du jour portant sur le désarmement nucléaire et insiste sur l'importance des mécanismes de désarmement des Nations Unies, qui font partie intégrante du désarmement multilatéral. Il souligne qu'il importe non seulement de préserver la Commission, mais aussi d'en réaliser les objectifs d'instance délibérante. Le Groupe espère que les débats relatifs aux éléments des questions inscrites à l'ordre du jour du cycle actuel seront fructueux.

Le Groupe des États d'Afrique reste vivement préoccupé par le commerce, le transfert, la production, la possession et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, en particulier sur le continent africain. Le Groupe demeure attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Se félicitant du succès de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en juin, le Groupe exhorte tous les États à continuer de s'acquitter de leurs obligations.

En conclusion, le Groupe des États d'Afrique tient à réaffirmer l'importance critique que revêtent la volonté politique et la transparence s'agissant des questions relatives au désarmement et à la sécurité sur le plan international.

**M<sup>me</sup> Beckles** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant la Première Commission au sujet de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM tient tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et félicite également les autres membres du Bureau. Nous vous assurons du plein appui de la CARICOM à l'entame de votre mandat. Nous remercions également votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Iraq, M. Mohammed Hussein Bahr Aluloom, pour la manière dont il a conduit les travaux durant sa présidence de la Première Commission à sa soixante-douzième session.

La CARICOM salue et appuie le programme du Secrétaire général pour le désarmement et nous nous félicitons des trois domaines prioritaires soigneusement formulés qui forment le socle du programme, à savoir le désarmement au secours de l'humanité, le désarmement pour sauver des vies et le désarmement pour les générations futures.

La CARICOM se félicite que le programme de désarmement ait comme base solide le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui, comme l'a dit le Secrétaire général, constitue un cadre de référence mondial pour la paix et la prospérité. La CARICOM profite donc de cette occasion pour réaffirmer l'importance que notre région attache au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la contribution que la Commission peut apporter à la réalisation non seulement de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, mais également de la cible 5.2 de ces mêmes objectifs, qui vise à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.

La teneur des déclarations qui ont été faites ces derniers jours par nos chefs d'État et de gouvernement ici à l'Organisation, nous force à réfléchir à la situation menaçante qui caractérise actuellement le monde dans lequel nous vivons, notamment dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. L'ampleur et la portée du terrorisme international, l'influence croissante des acteurs non étatiques, les nouveaux risques de prolifération et l'escalade des tensions et des conflits entre États sont sans précédents. La CARICOM estime que la nécessité urgente de faire face à ces défis mondiaux doit être intensifiée dans un contexte de

multiplication des signes d'incertitude, d'instabilité et de fragilité.

Comme l'a maintes fois déclaré la CARICOM à la Commission, cela nous préoccupe, car nous sommes de petits États insulaires en développement, qui dépendent de l'état de droit aux niveaux national et international pour garantir notre droit à une existence sûre, souveraine et pacifique. C'est pourquoi la CARICOM encourage vivement tous les États à agir en permanence dans le cadre de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne toutes les questions touchant au désarmement et à la sécurité internationale.

La prévalence des décès provoqués par des armes à feu en raison de la prolifération des armes illégales et de leurs munitions, les drogues illicites, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et d'autres activités criminelles transfrontières représentent les plus graves menaces qui pèsent sur la sécurité de la CARICOM. Néanmoins, nous faisons notre part du travail. L'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité continue de s'attaquer à la nature multidimensionnelle de la criminalité et de la sécurité. Conformément à la stratégie élaborée en 2013 par la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité, l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM a lancé un certain nombre d'initiatives et de partenariats pour localiser les produits de la criminalité. L'Organisme travaille également au recouvrement d'avoirs dans le domaine du traçage des avoirs, de la gestion d'actifs et des poursuites dans les cas de confiscation de biens, en renforçant les capacités de l'appareil judiciaire, du parquet et des enquêteurs.

Les armes à feu illégales figurent dans de nombreux crimes de violence et homicides commis dans les États membres de la CARICOM. La CARICOM a réagi en accordant une plus grande priorité aux armes à feu illégales dans les programmes de discussion et a exprimé son appui au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en tant que l'un des principaux instruments internationaux pour le contrôle des armes légères et de petit calibre.

En outre, la déclaration de la CARICOM sur les armes légères et de petit calibre, faite lors de la trente-deuxième réunion de la Conférence des chefs de gouvernement, le 4 juillet 2011, visait à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires aux niveaux national et régional pour mener un combat radical contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs

munitions, en conformité avec les instruments internationaux, y compris grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux, au renforcement des capacités au sein des entités nationales et régionales de sécurité, et à la mise en œuvre et l'application de politiques et de lois.

La CARICOM a pu constater que les accords juridiques non contraignants peuvent grandement nous aider dans nos efforts de lutte contre le commerce illicite des armes dans notre région. C'est pourquoi nous réaffirmons une fois de plus toute l'importance que nous attachons au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui est un instrument important pour mobiliser la coopération internationale en vue de juguler le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Tandis que nous nous efforçons de parvenir à un consensus lors des négociations sur les questions de fond liées au Programme d'action, nous nous félicitons du document final (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) de la récente Conférence d'examen de 2018. Nous sommes heureux que le document final ait confirmé la reconnaissance des liens entre les questions relatives aux armes légères et la problématique femmes-hommes. La CARICOM se félicite également de l'inclusion de références explicites aux munitions, qui permettent aux États qui appliquent les dispositions du Programme d'action aux munitions des armes légères et de petit calibre d'échanger et, le cas échéant, de mettre en pratique les données d'expérience, les enseignements et les pratiques optimales dont ils ont eu connaissance dans le cadre d'autres instruments applicables auxquels un État est partie.

Dans ce contexte, la CARICOM reste fermement convaincue que le Traité sur le commerce des armes peut contribuer de manière importante à réduire les souffrances d'un grand nombre de nos concitoyens et d'innombrables personnes dans le monde, en particulier les femmes et les enfants qui subissent au quotidien les effets meurtriers et dévastateurs du commerce non réglementé des armes classiques. Alors que la vie du Traité progresse au-delà de la quatrième Conférence des États parties qui vient de s'achever, la CARICOM tient à souligner que pour que le Traité soit une réussite, il faut que tous les États parties, y compris les grands fabricants, exportateurs et importateurs d'armes classiques, l'appliquent de bonne foi. Nous saluons la présidence lettone de la cinquième Conférence des États parties.

La CARICOM manquerait à tous ses devoirs si elle ne soulignait pas l'appui qu'elle a continué de recevoir du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cet organisme aide et accompagne les États membres de la CARICOM par des mesures de renforcement des capacités et des programmes d'assistance technique. Nous espérons vivement poursuivre la collaboration avec le Centre.

En ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération nucléaires, la CARICOM tient à rappeler les paroles du Secrétaire général à propos du programme de désarmement, à savoir que l'élimination totale des armes nucléaires est dans l'ADN de l'Organisation des Nations Unies. De fait, c'était l'objet de la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946. À cet égard, la CARICOM est fière de faire partie de la première région densément peuplée du monde à s'être déclarée zone exempte d'armes nucléaires, suite à l'adoption du Traité de Tlatelolco portant création de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous convenons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) occupe une place centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le TNP a permis de limiter le nombre d'États détenteurs d'armes nucléaires. Son régime de garanties permet de s'assurer de la nature exclusivement pacifique des programmes nucléaires civils. Il est également essentiel pour préserver un environnement propice au désarmement.

La CARICOM lance un appel à tous les États, y compris les États non parties, pour qu'ils respectent les obligations et engagements en matière de non-prolifération et de désarmement prévus par le TNP. À cet égard, la CARICOM prend acte des processus préparatoires de la Conférence d'examen du TNP de 2020 et nous assurons les États parties de notre intention de participer de manière constructive à la Conférence elle-même.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté l'année dernière et qui a joué un rôle central dans l'attribution du prix Nobel de la paix en 2017, a montré que la communauté internationale soutenait fermement la nécessité de mettre définitivement un terme à la menace posée par les armes nucléaires. C'était un appel à sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations sur le désarmement nucléaire. Les États membres de la CARICOM se sont joints à d'autres États animés du même esprit durant la négociation de ce traité

historique, et nous nous félicitons que depuis son ouverture à la signature le 20 septembre 2017, 69 États ont déjà signé le Traité et 19 États y sont parties.

La CARICOM est fière qu'un de ses États membres, le Guyana, ait déjà ratifié le Traité et qu'Antigua-et-Barbuda, la Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines en soient signataires. D'autres pays de la CARICOM devraient faire de même très prochainement, car notre volonté est de contribuer à l'entrée en vigueur rapide du Traité et à son adhésion universelle.

La ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, met en exergue l'engagement de longue date pris par les pays de la CARICOM de travailler dans un environnement multilatéral pour faire face aux menaces posées par les armes de destruction massive. Il ne fait aucun doute que les progrès régionaux réalisés pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive sont inextricablement liés à notre viabilité économique.

La CARICOM a bénéficié du soutien de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour renforcer ses capacités, grâce au partage des meilleures pratiques et au transfert de technologie, et de celui de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a fourni des formations spécialisées pour réagir d'urgence en cas d'utilisation délibérée ou accidentelle d'agents chimiques.

Nous saluons également les efforts continus déployés par le Coordonnateur régional de la CARICOM pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, notamment pour sensibiliser la CARICOM aux interventions à mener en cas d'urgences chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Nous attendons avec intérêt de participer à la Conférence régionale pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) qui se tiendra dans l'État plurinational de Bolivie en novembre, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement.

Il y a eu une nette augmentation de la cybercriminalité dans les Caraïbes. Ces activités mettent en évidence l'existence d'importantes vulnérabilités en

matière de cybersécurité dans les cadres de protection des personnes, des biens et de la vie privée, qui s'étendent plus généralement aux informations et aux infrastructures nationales critiques. La cybercriminalité pourrait avoir des effets dévastateurs sur la sécurité nationale et, si elle n'est pas combattue d'urgence, pourrait gravement entraver le développement socioéconomique des États de la CARICOM.

Dans le Plan stratégique de la CARICOM pour 2015-2019, la cybercriminalité est considérée comme un obstacle et une menace au développement socioéconomique durable de la CARICOM. À cet égard, le plan d'action de la CARICOM en matière de cybersécurité et de cybercriminalité, élaboré en 2016, vise à remédier aux vulnérabilités de cybersécurité dans chaque pays participant de la CARICOM.

Enfin, le domaine des femmes et du désarmement revêt une importance particulière pour notre région. La Trinité-et-Tobago, avec le soutien de la CARICOM, se portera de nouveau coauteur du projet de résolution intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » au cours de cette session de la Commission. Nous espérons que d'autres membres l'appuieront également.

**M. Hassan** (Égypte) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un plaisir de faire une brève déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je tiens tout d'abord à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session. Nous sommes certains que votre travail sera couronné de succès et nous vous assurons de l'entière coopération et du plein soutien du Groupe des États arabes. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et saluons l'Iraq et l'Algérie pour la manière dont ils ont présidé les deux sessions précédentes de la Première Commission.

Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes réaffirme ses positions de principe concernant le désarmement et la sécurité internationale. Il souligne que la paix, la sécurité et la stabilité mondiales ne pourront être assurées que si les armes nucléaires sont éliminées. Nous devons donc débarrasser l'humanité de ces armes et réorienter vers le développement les énormes ressources matérielles et humaines qui leur sont consacrées.

À cet égard, le Groupe des États arabes se félicite de l'initiative importante lancée par le Secrétaire général en mai dernier, à travers le document *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*. Nous espérons que les recommandations qui y figurent seront mises en œuvre en donnant la priorité au désarmement nucléaire et à l'élimination d'autres armes de destruction massive, en particulier au Moyen-Orient, grâce à des mesures claires adoptées en consultation avec les États Membres.

Le Groupe des États arabes souligne que les accords multilatéraux conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et les objectifs et principes arrêtés conformément à la Charte des Nations Unies sont le seul moyen durable de traiter de la question du désarmement et de la sécurité internationale. Le Groupe des États arabes exprime sa profonde préoccupation face à l'absence de progrès dans le désarmement nucléaire et la mise en œuvre des engagements convenus à cet égard, en plus de l'échec à faire en sorte que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devienne universel. Les États dotés d'armes nucléaires désavouent clairement leurs engagements internationaux d'éliminer complètement les armes nucléaires dans les délais impartis.

Le Groupe des États arabes se félicite à nouveau de l'événement historique important que représente la conclusion, en 2017, d'un traité contraignant établissant une règle internationale sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a permis de combler une lacune majeure dans les domaines des armes nucléaires et autres armes de destruction massive interdites par des conventions contraignantes, conformément aux règles les plus fondamentales du droit international humanitaire.

Le Groupe des États arabes souligne que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'est pas antithétique au TNP mais qu'il le complète. Il s'agit d'un traité qui favorise la réalisation des objectifs du TNP, en application de l'article VI de celui-ci. À cet égard, le Groupe demande une fois de plus que les engagements soient honorés au sujet de l'adhésion universelle au TNP. Le Groupe réaffirme qu'un équilibre doit être trouvé entre les trois piliers du TNP et que le déséquilibre qui est apparu est dû au fait que certains accordent trop d'importance à la non-prolifération au détriment du désarmement nucléaire.

Nous sommes confrontés à un défi de taille en raison de l'échec de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires en 2015 et des retards pris par les États dotés d'armes nucléaires pour s'acquitter de leurs engagements. Le Groupe des États arabes réaffirme le rôle de premier plan que jouent les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires dans l'instauration de la paix et de la sécurité internationales et la promotion des efforts de désarmement nucléaire dans le monde entier, en particulier au Moyen-Orient. Le Groupe souligne une fois de plus que le refus persistant d'Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires à la vérification au titre des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales et une violation de nombreuses résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment les résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité.

Plus de 22 années se sont écoulées depuis l'adoption, à la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995, de la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. À cet égard, le Groupe des États arabes réaffirme sa profonde préoccupation face au retard pris dans l'application de cette résolution. Il souligne que la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient fait partie intégrante de la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995.

Le Groupe des États arabes a tenté à sortir de l'impasse actuelle en présentant une nouvelle initiative à la Conférence d'examen de 2015. Cette initiative positive a été accueillie très favorablement par une majorité d'États, mais a été contrée par une décision regrettable des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada, qui ont rompu le consensus international pour protéger Israël qui, depuis le début, refuse d'adhérer au Traité. Ce choix pousse à s'interroger sur la crédibilité et le sérieux de ces États, d'autant plus que deux d'entre eux sont des États dépositaires du Traité. Il leur incombe donc d'œuvrer à la réalisation des objectifs du Traité. Tout manquement à cette obligation fragiliserait le Traité et mettrait en péril la stabilité du régime de désarmement et de non-prolifération.

Le Groupe des États arabes souligne la nécessité de prendre sans tarder des mesures énergiques afin de créer la zone exempte d'armes nucléaires du

Moyen-Orient. Il soumet à nouveau à la présente session le projet de résolution arabe intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ». Nous invitons tous les États, en particulier les États épris de paix, qui sont soucieux de respecter les buts et principes de l'ONU, à appuyer pleinement le projet de résolution sans deux poids, deux mesures.

Le Groupe des États arabes présentera également un projet de décision durant cette session pour demander au Secrétaire général d'inviter les pays de la région et les trois États qui sont corédacteurs de la résolution sur le Moyen-Orient depuis 1995 et donc responsables de son application, ainsi que les organisations internationales compétentes, à participer, à compter de 2019, à une conférence de négociation sur un traité visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément aux arrangements convenus d'un commun accord par les États de la région. Cette conférence prendrait ses décisions sur la base du consensus. Cette initiative démontre que le Groupe des États arabes fait preuve de beaucoup de souplesse et travaille de manière constructive dans un cadre multilatéral. Le Groupe est confiant que ce projet de décision recueillera l'appui de tous les États Membres qui honorent leurs obligations et engagements conformément aux résolutions internationales pertinentes. Nous mènerons de vastes consultations avec les parties concernées sur cet important projet de décision.

Le Groupe des États arabes se félicite, une fois de plus, du succès des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons que la session créera une nouvelle dynamique et débouchera sur une approche inclusive afin de relancer les efforts de désarmement, en particulier le désarmement nucléaire. Nous estimons qu'une volonté politique sérieuse est nécessaire pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis des décennies et adopter dans la foulée un programme de travail qui lui permette d'entamer des négociations et de mener à bien ses travaux, car elle est la seule instance chargée de négocier des traités sur le désarmement. Le Groupe espère que la Commission du désarmement parviendra durant sa session actuelle à formuler des recommandations objectives et à tirer parti des progrès réalisés à la session précédente.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, le Groupe des États arabes estime qu'il ne doit pas être

le théâtre d'une course aux armements et doit être l'abri des conflits. Il ne doit être exploité qu'à des fins pacifiques. Les accords juridiques internationaux jouent un rôle positif dans la promotion et la réglementation des activités liées à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, il existe une lacune importante qui exige qu'on parvienne rapidement à l'adoption d'un nouvel instrument juridiquement contraignant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique; interdise les attaques armées contre des objets dans l'espace extra-atmosphérique; et interdise à certains États de lancer une course aux armements et de mettre au point des technologies et des armes destinées à être déployées dans l'espace ou utilisées contre des objets spatiaux. Le Groupe se félicite de la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments objectifs d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, conformément à la résolution 72/250 de l'Assemblée générale. Nous espérons que le Groupe d'experts gouvernementaux sera en mesure de faciliter l'ouverture de négociations dès que possible sur un instrument international juridiquement contraignant.

Pour ce qui est des armes classiques, le Groupe des États arabes souligne qu'il est extrêmement important de rendre opérationnel le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illégal des armes légères sous tous ses aspects, en particulier pour mettre un terme au phénomène dangereux des armes qui tombent de plus en plus entre les mains de terroristes ou de groupes armés illégaux. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité du document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe).

Je vais terminer ici. Le texte intégral de notre déclaration est disponible sur PaperSmart.

**M. Locsin** (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection, respectivement, à la présidence et au Bureau de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur notre appui pour faire avancer les importants travaux de la Commission. Nous tenons également à féliciter la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires

de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, et le Bureau des affaires de désarmement pour les efforts inlassables qu'ils déploient en permanence afin de promouvoir le programme de désarmement au sein de l'ONU.

L'ASEAN réaffirme son engagement à défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les efforts déployés collectivement par l'ASEAN en faveur du désarmement et de la non-prolifération appuient fermement l'objectif de maintenir et de préserver un monde pacifique et prospère, dans l'intérêt de nos peuples.

L'ASEAN se félicite du programme global de désarmement, lancé en mai par le Secrétaire général António Guterres. Nous rappelons qu'il est dans l'intérêt de la sécurité nationale, collective et humaine, ainsi que de la survie de l'humanité, que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées en aucune circonstance et que leur élimination totale demeure la priorité absolue de l'ONU.

L'ASEAN aspire elle aussi à un monde exempt d'armes nucléaires. Tant que des armes nucléaires existeront, le risque de faire exploser ces armes par accident, par erreur, sans autorisation ou à dessein demeurera, exposant ainsi l'humanité et l'environnement à leurs effets catastrophiques. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes, et nous continuons d'applaudir tout effort mené à cette fin. Cette conviction sous-tend l'engagement de l'ASEAN à préserver la région en tant que zone exempte d'armes nucléaires, ainsi qu'il est énoncé dans le Traité de Bangkok. L'ASEAN réaffirme son attachement au Traité et rappelle de nouveau l'importance de sa mise en œuvre intégrale et effective.

L'ASEAN met actuellement en œuvre le Plan d'action visant à renforcer l'application pour la période 2018 - 2022 du Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. L'ASEAN rappelle également son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel tous ses membres sont parties. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est et restera la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous saluons le travail accompli par la Pologne au cours de sa présidence du deuxième Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenu à Genève cette année, et nous sommes particulièrement heureux qu'un représentant de l'ASEAN, la Malaisie, ait

été élu à la présidence du troisième Comité préparatoire du Traité, qui se tiendra à New York en 2019, en prévision de la Conférence d'examen de 2020.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un accord historique et novateur. Depuis son ouverture à la signature l'année dernière, 69 États l'ont signé et 19 l'ont ratifié. Outre le Traité sur la création de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et d'autres traités établissant de telles zones ailleurs dans le monde, ce traité constitue une étape essentielle vers le désarmement nucléaire mondial et vient compléter les instruments existants en matière de non-prolifération et autres instruments internationaux relatifs aux armes nucléaires. Il devrait également apporter une contribution significative à l'objectif commun de débarrasser notre région et le monde des armes nucléaires. Les signatures du Brunéi Darussalam, de l'Indonésie, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, du Viet Nam et de la Thaïlande, ainsi que la ratification immédiate du Traité par la Thaïlande et le Viet Nam sont des mesures importantes en vue de l'entrée en vigueur rapide de cet instrument juridique historique.

L'ASEAN souligne également l'importance de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Tout en se félicitant de la ratification récente du Traité par la Thaïlande, l'ASEAN exhorte les États visés à l'annexe 2, dont la signature et la ratification sont requises pour l'entrée en vigueur du Traité, à faire le nécessaire le plus rapidement possible.

L'ASEAN se félicite des sommets intercoréens, ainsi que du sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, tenu à Singapour. Nous nous félicitons également de la Déclaration de Panmunjom sur la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne et de la déclaration conjointe signée par les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Nous exhortons toutes les parties concernées à continuer d'œuvrer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans une péninsule coréenne dénucléarisée. Nous saluons l'engagement déclaré de la République populaire démocratique de Corée en faveur d'une dénucléarisation complète et son engagement à s'abstenir de procéder à de nouveaux essais nucléaires et de missiles pour le moment. Nous réaffirmons notre appui à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux efforts internationaux visant à parvenir à la dénucléarisation complète,

vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité dans la région.

Dans le même temps, l'ASEAN réaffirme le droit inaliénable de chaque État à l'utilisation pacifique de la science, de la technologie et des applications nucléaires, grâce à l'assistance et à la coopération techniques internationales, aux fins du développement socioéconomique national, notamment dans les domaines de la santé humaine, de l'alimentation et de l'agriculture, et des changements climatiques. Nous nous réjouissons à la perspective d'officialiser le partenariat entre l'ASEAN et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de promouvoir le renforcement de la coopération sur les questions relatives à la sûreté, à la sécurité et aux garanties nucléaires, notamment le renforcement des capacités.

Nous nous félicitons du succès de la cinquième réunion annuelle du Réseau des organes de réglementation de l'ASEAN sur l'énergie atomique, du plan de travail quinquennal de ce Réseau et des négociations en cours sur les modalités pratiques entre l'ASEAN et l'AIEA.

Nous sommes conscients de la menace et du danger que représentent l'existence et l'utilisation d'armes chimiques, biologiques et radiologiques, et appelons à l'adhésion universelle aux instruments juridiques internationaux interdisant ces armes. Nous nous félicitons en particulier des progrès réalisés dans l'élimination des stocks d'armes chimiques depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques il y a 20 ans.

L'ASEAN souligne, par ailleurs, l'importance de la mise en œuvre intégrale et effective du régime de non-prolifération, y compris la résolution 1540 (2004). À cet égard, une plus grande cohérence et une meilleure coopération entre les États s'imposent dans les domaines de la collecte de renseignements, du renforcement des capacités et de l'assistance. En outre, les entreprises, le milieu universitaire et la société civile ont une contribution importante à apporter pour réaliser un régime de non-prolifération qui se veut efficace.

S'agissant des armes classiques, l'ASEAN reconnaît le droit et l'autorité légitimes qu'ont les pays souverains d'utiliser des armes classiques pour assurer leur sécurité interne et défendre leur intégrité territoriale. Dans le même temps, la communauté internationale doit prendre acte de l'accroissement de la prolifération illégale des armes classiques, qui entravent les progrès économiques et sociaux, et menacent la paix et la sécurité.

C'est pourquoi l'ASEAN est d'avis que la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est d'une importance capitale. Nous nous félicitons de l'adoption, sous la présidence française, du document final de cette année, qui figure en annexe au rapport de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3). Nous prenons également note des débats de la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes et de la huitième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.

L'ASEAN se réjouit à la perspective de la dix-septième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nous avons apporté notre contribution, par l'intermédiaire du Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN, dont le siège est à Phnom Penh, et qui s'occupe des aspects humanitaires des engins non explosés et des restes explosifs de guerre.

Au niveau régional, l'ASEAN continue d'examiner les questions liées aux armes classiques dans différentes instances, notamment la Réunion ministérielle de l'ASEAN sur la criminalité transnationale, la réunion annuelle des chefs de police de l'ASEAN, l'Institut de criminalistique de l'ASEAN et le Forum régional de l'ASEAN.

L'ASEAN espère que les travaux en matière de désarmement se poursuivront de manière productive tandis que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies entame un cycle de trois ans. Alors que nous progressons dans les délibérations, nous souhaitons rappeler que les États ont le droit légitime de garantir leur propre sécurité, mais cela ne doit pas se faire aux dépens de la sécurité collective de tous les États. À cet égard, l'ASEAN reconnaît la valeur du multilatéralisme dans la mise en place d'une approche fondée sur des règles en matière de normes et en tant qu'outil de renforcement de la confiance.

Enfin, l'ASEAN se déclare prête à collaborer avec tous les États Membres et les parties prenantes concernées au moment où nous entamons les travaux de la Première Commission pour cette année.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent des Philippines non seulement

pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président et aux autres membres du Bureau de la Commission, mais aussi pour avoir respecté le temps imparti.

*(l'orateur poursuit en français)*

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Bylica** (Union européenne) *(parle en anglais)* : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assurer de la pleine coopération et du plein appui de l'Union européenne. Nous participerons à la session de cette année avec un objectif majeur à l'esprit, à savoir celui de préserver l'intégrité du système international fondé sur des règles, avec un multilatéralisme efficace comme principe clef axé autour de l'Organisation des Nations Unies. Cela est indispensable pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général au sujet du climat de sécurité actuel, qui est caractérisé par l'instabilité, l'imprévisibilité et la complexité. Conscients que l'environnement sécuritaire est difficile et en constante évolution, nous soulignons la nécessité de préserver et de faire progresser les processus généraux de maîtrise des armements et de désarmement, et appelons à de nouveaux progrès sur tous les aspects du désarmement pour renforcer la sécurité mondiale.

La viabilité et l'efficacité des accords de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement exigent que ces accords soient pleinement respectés et appliqués. Il importe que toutes les parties contribuent à améliorer le contexte stratégique relatif à la maîtrise des armements et au désarmement et évitent d'affaiblir le système multilatéral fondé sur des règles. Nous devons nous efforcer de réduire les tensions, de rétablir le dialogue et la confiance, d'envisager de nouvelles mesures de transparence et de confiance et de passer de la confrontation à la coopération. Des efforts internationaux communs sont plus que jamais nécessaires pour relever les défis mondiaux en matière de sécurité et résoudre les conflits régionaux.

Nous sommes gravement préoccupés par le fait que certains États persistent à ne pas s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de

non-prolifération. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son document intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, la communauté internationale doit veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes et mettre fin à l'impunité pour de telles violations. Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général a condamné clairement l'emploi d'armes chimiques, de son appui à la mise en place d'un mécanisme d'attribution permettant d'identifier les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques, de son engagement à promouvoir la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et de son appel à préserver le Plan d'action global commun afin de garantir la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran.

L'Union européenne est consternée par la réapparition des armes chimiques ces dernières années au Moyen-Orient, en Asie et désormais en Europe. Nous sommes gravement préoccupés par toute opposition au renforcement des capacités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin qu'elle puisse régler ce problème. L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation, à quatre reprises, par les Forces armées arabes syriennes d'armes chimiques, notamment du sarin dans la ville de Khan Cheïkhoun le 4 avril 2017, dans une attaque qui a fait des dizaines de morts, comme le confirme le rapport du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU (S/2017/904, annexe).

L'Union européenne condamne également avec la plus grande fermeté l'utilisation de l'ypérite au soufre par Daech, à deux reprises, comme l'ont confirmé les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint. Nous soutenons les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de sa mission d'établissement des faits, de la commission d'enquête, du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011. Nous sommes profondément préoccupés par les informations persistantes faisant état de l'utilisation d'armes chimiques à différents endroits en Syrie ces derniers mois, notamment une attaque chimique dévastatrice contre Douma, qui a tué des dizaines de personnes et qui fait actuellement l'objet d'une enquête.

Nous exhortons la République arabe syrienne à honorer ses obligations en tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes

chimiques et sur leur destruction, à coopérer pleinement avec l'OIAC, à divulguer intégralement ses programmes d'armes chimiques, notamment en déclarant les armes chimiques toujours en sa possession, et à détruire complètement et de manière irréversible ces armes. L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté toute utilisation de ces odieuses armes de destruction massive, y compris l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes. Il ne peut y avoir d'impunité, et les responsables doivent rendre des comptes.

Dans ce contexte, l'Union européenne et ses États membres appuient la récente décision de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques de renforcer la capacité du Secrétariat technique de l'OIAC en vue d'identifier les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie et de mettre en place un mécanisme universel d'attribution des responsabilités. Nous réaffirmons notre engagement constant en faveur de la mise en œuvre de cette décision, comme l'ont déclaré les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. L'Union européenne a imposé des mesures restrictives à l'encontre de hauts fonctionnaires et scientifiques syriens en raison de leur rôle dans la mise au point et l'utilisation d'armes chimiques et envisagera, le cas échéant, d'autres mesures. Le 15 octobre, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne adopteront un nouveau régime de mesures restrictives pour lutter contre l'emploi et la prolifération des armes chimiques, et nous espérons vivement des progrès rapides concernant l'inscription sur la liste des personnes et entités concernées.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la récente attaque survenue en mars à Salisbury. En mars dernier, le Conseil européen a approuvé l'évaluation du Gouvernement britannique selon laquelle il y a de fortes chances que la Fédération de Russie soit responsable de cet incident car il n'existe aucune autre explication plausible. L'Union européenne a exprimé à plusieurs reprises son soutien aux mesures prises par le Royaume-Uni dans le cadre de l'enquête sur cette attaque, au cours de laquelle un agent neurotoxique de qualité militaire, semblable à ceux que développe la Russie, a été utilisé. D'après les informations communiquées par l'enquête britannique, les deux suspects sont des agents du service de renseignement militaire russe. Nous réaffirmons notre solidarité avec le Royaume-Uni et le félicitons pour sa transparence et pour les progrès de l'enquête menée qui, nous l'espérons, conduira bientôt les auteurs de ces actes odieux devant la justice.

Nous réaffirmons notre soutien ferme à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. L'Union européenne se félicite du lancement réussi de l'actuel processus intersessions de la Convention sur les armes biologiques, qui est essentiel pour promouvoir et faire progresser l'application de la Convention. Nous tenons à souligner notre vive préoccupation face à la situation financière critique qui met en péril le fonctionnement futur de la Convention, la prochaine Réunion des États parties et l'existence même de l'Unité d'appui à l'application de la Convention. Nous exhortons les États parties et le Bureau des affaires de désarmement à trouver sans plus tarder une solution à ce problème.

L'Union européenne rappelle les préoccupations que lui inspirent la capacité et la volonté accrues des acteurs étatiques et non étatiques de poursuivre leurs objectifs en menant des cyberactivités malveillantes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, l'Union européenne est gravement préoccupée par le fait que des agents des services de renseignement militaires russes ont tenté de porter atteinte à l'intégrité de l'OIAC, ainsi que l'ont signalé les Pays-Bas, qui accueillent le siège de l'Organisation. Cette cyberopération agressive témoigne d'un grave mépris pour le noble objectif de l'OIAC, qui s'emploie à éliminer les armes chimiques dans le monde entier, et ce sous le mandat de l'Organisation des Nations Unies. Les États membres de l'Union européenne déplorent ces cyberopérations hostiles, qui portent atteinte au droit international et aux institutions internationales.

Les États membres de l'Union européenne réaffirment leur volonté de préserver le système international fondé sur des règles et de défendre les institutions internationales contre les personnes qui cherchent à leur nuire, en améliorant et en renforçant la stabilité dans le cyberspace, y compris par l'intermédiaire de l'ONU. Nous demandons au Secrétaire général de poursuivre l'étude et la mise en œuvre des mesures de 2015 visant à promouvoir la stabilité et la sécurité dans le cyberspace, et nous attendons avec intérêt la réunion d'un nouveau Groupe d'experts gouvernementaux en 2019. L'Union européenne donnera la priorité à un projet de résolution consensuel qui réaffirme l'opinion exprimée dans les rapports précédents du Groupe, y compris l'application du droit international dans le cyberspace; les normes, règles et principes de comportement responsable des États; les mesures de confiance

et le renforcement des capacités comme fondement des travaux futurs. Le projet de résolution devrait également souligner l'importance du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cyberspace.

Les efforts diplomatiques actuels liés à la République populaire démocratique de Corée représentent une évolution positive qui contribue à apaiser les tensions dans la péninsule coréenne. L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à participer sérieusement aux négociations de suivi et à s'engager sur une voie crédible menant à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, et à abandonner tous les autres programmes d'armes de destruction massive. Tant que la République populaire démocratique de Corée n'aura pas pris de mesures concrètes en vue de la dénucléarisation, nous continuerons d'appliquer strictement les sanctions en vigueur, et nous appelons tous les États à faire de même. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de maintenir la suspension déclarée des essais d'armes nucléaires et des tirs de missiles balistiques, de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des multiples résolutions du Conseil de sécurité, notamment en se conformant de nouveau, dans les plus brefs délais, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et de signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sans plus tarder.

Nous rappelons que le Plan d'action global commun, négocié en relation avec le programme nucléaire iranien et approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015), est un élément clef de l'architecture mondiale de non-prolifération et une grande réalisation de la diplomatie multilatérale. À ce sujet, l'Union européenne regrette profondément le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun. Comme le confirment 12 rapports consécutifs publiés par l'AIEA, y compris le dernier en date publié le 30 août, l'Iran continue d'honorer ses engagements en matière nucléaire, et il doit continuer à le faire. Outre le respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire, la levée des sanctions constitue un élément essentiel du Plan d'action global commun. Des travaux sont en cours en vue de la création d'une entité juridique permettant aux entreprises européennes de poursuivre légitimement leur commerce avec l'Iran, conformément à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous appelons l'Iran à jouer un rôle constructif dans la région et à ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les

tirs recourant à la technologie des missiles balistiques, qui sont incompatibles avec la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, et à cesser le transfert d'armes, qui est interdit par les résolutions du Conseil, notamment la résolution 2216 (2015).

L'Union européenne a souligné à maintes reprises la nécessité de mettre en œuvre toutes les obligations et tous les engagements découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, y compris la nécessité de faire des progrès concrets en vue de la pleine application de l'article VI, l'objectif ultime étant l'élimination totale des armes nucléaires. Tous les États parties se sont engagés à mettre en place des politiques totalement compatibles avec le Traité et l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans le cadre d'une approche globale, nous continuons de promouvoir activement l'universalisation et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de plaider en faveur de négociations directes à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'appuyer les efforts internationaux de vérification du désarmement nucléaire ainsi que la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

L'Union européenne encourage les États-Unis et la Fédération de Russie à étendre le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et à s'efforcer de continuer de réduire leurs arsenaux – y compris leurs armes nucléaires stratégiques ou non, déployées ou non –, afin de diminuer la disponibilité opérationnelle de leurs systèmes d'armes nucléaires, ainsi qu'à poursuivre les discussions sur le renforcement de la confiance, la transparence, les activités de vérification et l'établissement de rapports, en tenant compte de la responsabilité particulière qui incombe aux États détenteurs des arsenaux nucléaires les plus importants. Compte tenu de la gravité du climat en matière de sécurité, nous encourageons tous les États concernés à prendre des mesures appropriées de réduction des risques, qui sont également importantes pour garantir la sûreté et la sécurité de leurs arsenaux nucléaires. Nous demandons à la Russie de répondre, sur le fond et de manière transparente, aux graves préoccupations concernant son application du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire). Nous demandons aux États-Unis et à la Fédération de Russie de rester activement engagés dans

un dialogue en vue de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et d'en assurer l'application intégrale et vérifiable, qui est cruciale pour la sécurité de l'Europe et d'autres régions.

Nous mettons l'accent sur le fait que tous les systèmes d'armes existants et futurs doivent être mis au point, déployés et utilisés dans le respect du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Nous sommes résolument d'avis que les êtres humains doivent continuer d'être en mesure de prendre des décisions concernant l'emploi de la force létale et de maintenir le contrôle des systèmes d'armes létales et demeurer responsables des décisions concernant la vie et la mort.

Les flux d'armes et de munitions illicites peu ou pas réglementés menacent la paix et la sécurité, alimentent le terrorisme et la criminalité organisée, et ont un large éventail d'incidences humanitaires et socioéconomiques. C'est pourquoi l'Union européenne se félicite du document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/ RC/3, annexe), ainsi que de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

L'Union européenne continuera d'adopter une position ferme s'agissant de promouvoir le respect du droit international humanitaire et de la protection des civils dans toutes les situations de conflit. Nous saluons les efforts que déploie le Secrétaire général pour renforcer les synergies à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'optimiser les progrès vers la paix, la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme.

Nous encourageons tous les États Membres à intégrer les questions liées à la problématique femmes-hommes dans leurs politiques et programmes et à collecter des données ventilées par sexe aux fins de l'élaboration d'indicateurs pertinents. L'Union européenne souligne que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont, pour elle, des priorités horizontales importantes.

La version intégrale de cette déclaration sera transmise au Secrétariat.

**Le Président** : Je rappelle très gentiment aux délégations de bien vouloir limiter la durée de leurs interventions à 8 minutes lorsqu'elles prennent la parole

à titre national et à 13 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe.

**M. Sandoval Mendiola** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans tous vos efforts. Je saisis cette occasion pour féliciter aussi les autres membres du Bureau, et remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de l'excellent exposé qu'elle a fait ce matin.

La Première Commission ne se réunit pas dans le vide. Le contexte international actuel est de plus en plus préoccupant, et se caractérise par une conjoncture complexe chargée d'incertitudes, de risques et de menaces à la sécurité comme on n'en a jamais rencontrés depuis la fin de la guerre froide.

Si nous pouvons nous féliciter du pas historique fait en direction d'un monde exempt d'armes nucléaires grâce à l'adoption et à l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous observons avec une vive préoccupation que les voix en faveur de l'augmentation des dépenses militaires, y compris des arsenaux nucléaires, se multiplient. C'est là un discours inacceptable s'agissant de la menace de l'emploi de la force dans le cadre de la modernisation des armes nucléaires. La banalisation de l'utilisation des armes nucléaires est inacceptable, car elle suscite des incertitudes, crée de nouveaux risques majeurs et compromet les perspectives de paix, en plus d'aller clairement à l'encontre de la Charte des Nations Unies.

L'architecture du Programme 2030 et des objectifs de développement durable qui consacrent l'espoir d'un développement de l'humanité, est malheureusement menacée par la possibilité d'une explosion intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires du fait de la course aux armements et en raison des énormes ressources financières qui lui sont consacrées, qui dépassent de loin celles allouées au développement. Le développement et la paix doivent être les seules priorités des États, tant ils sont intimement liés, tout comme le sont le désarmement et la paix, autres processus qui se renforcent mutuellement.

Ce scénario critique montre que les travaux de la Première Commission sont tout aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le Mexique a foi dans le multilatéralisme, qui est le seul moyen de parvenir à une paix durable, synonyme de sécurité et de développement pour toutes

les nations et pour toutes les communautés. L'existence de zones exemptes d'armes nucléaires sont le cadre idéal pour atteindre ces objectifs. Elles sont un modèle de prévention et de paix durable. Leur existence et leur création sont tout à fait pertinentes pour la Première Commission.

Du fait de leur potentiel destructeur, de leurs effets aveugles sur les civils innocents, de leurs incidences humanitaires et de leurs conséquences néfastes sur la santé, le développement et la survie même de l'humanité, les armes nucléaires ne sauraient être considérées comme bénéfiques entre les mains de certains mais pernicieuses entre les mains d'autres. Ce deux poids, deux mesures est une incitation à la prolifération et contraire à la lettre et à l'esprit des accords que la communauté internationale a forgés au cours des 73 années d'existence de l'ONU.

Nous rappelons à la communauté internationale qu'elle a la responsabilité morale d'agir de toute urgence et de façon déterminée et de prendre les mesures efficaces nécessaires pour interdire et éliminer les armes nucléaires et prévenir leurs conséquences humanitaires catastrophiques. Il est inacceptable que certains États puissent fonder leur sécurité sur des engins susceptibles de détruire l'humanité. C'est pourquoi le Mexique promeut activement la signature et la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en vue de garantir son entrée en vigueur et, à terme, son universalisation et sa mise en œuvre. Le Mexique engage instamment tous les États Membres à le signer et à le ratifier, comme preuve claire de leur volonté de remplir leurs obligations internationales en matière de désarmement.

Une gouvernance mondiale robuste en la matière ne sera complète que lorsque le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sera universel et pleinement respecté, et lorsque le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entreront en vigueur et atteindront l'universalité. Le peu de progrès réalisé dans la mise en œuvre des engagements et obligations en matière de désarmement nucléaire au titre du TNP sape le régime de non-prolifération et de désarmement. La bonne santé du régime de non-prolifération et de désarmement dépend du respect des engagements et des obligations stipulés dans le Traité sur la non-prolifération ainsi que de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Outre la menace latente que représentent les 15 000 ogives nucléaires, il existe d'autres menaces récurrentes que nous ne pouvons ignorer, telle

l'utilisation d'armes chimiques qui ont un effet horrible sur les civils innocents comme nous l'avons vu ces derniers temps, ou d'armes biologiques.

En plus de la réticence de certains États à éliminer totalement leurs moyens de destruction de masse, il est également préoccupant de constater que l'espace extra-atmosphérique est de nouveau considéré comme un endroit viable où déployer légitimement tous types d'armes et de systèmes d'armement. Le Mexique réitère qu'il importe que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris de la lune et d'autres corps célestes, interviennent à des fins exclusivement pacifiques et dans l'intérêt de tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement économique ou scientifique.

Les armes légères et de petit calibre font plus de victimes que n'importe quels autres types d'armements. Elles sont utilisées dans quasiment la moitié de tous les actes d'homicides violents enregistrés dans le monde. Elles continuent d'être le principal outil utilisé dans les conflits armés, alimentent la spirale absurde de la violence, encouragent la violence armée et forment le support des actes illégaux de la criminalité transnationale organisée et du terrorisme. Prévenir et lutter contre leur trafic est une question prioritaire et d'intérêt national pour le Mexique. C'est aussi une question de sécurité nationale et de sécurité publique et, par conséquent, de développement et de paix durable.

Le Mexique accorde la plus haute priorité au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects en tant qu'instrument universel qui représente une vision intégrée de la problématique du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, étant donné leurs causes et leurs conséquences pour la paix, la sécurité et le développement durable. Et nous nous félicitons de l'adoption du document final (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) de la Conférence d'examen du Programme en juin dernier, qui inclut des aspects cruciaux pour combattre ce fléau, comme c'est le cas, pour la première fois, des munitions.

Mon pays salue aussi les efforts visant à promouvoir le Traité sur le commerce des armes et le renforcement des capacités dans les différentes régions du monde. Les ateliers nationaux, régionaux et internationaux organisés par l'Organisation des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes sont essentiels pour aider tous les États Membres à établir des contrôles et des garanties contre

les transferts irresponsables d'armes et éviter qu'elles tombent entre les mains de la criminalité organisée ou de groupes terroristes.

Il faut garantir la cohérence dans la mise en œuvre des engagements pris par les États en vue de prévenir et de combattre le trafic illicite. Grâce à une approche globale et stratégique pour mettre en œuvre le Programme d'action sur les armes légères, le Traité sur le commerce des armes et le Protocole relatif aux armes à feu, nous pourrions contribuer au progrès de tous et, partant, à la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

Bien qu'elles soient moins tangibles et moins visibles, nous devons nous pencher sur les conséquences que peuvent avoir pour la sécurité internationale les progrès réalisés dans le domaine de l'information et des télécommunications. Le Mexique appuie sans réserve l'idée que l'ONU examine en temps voulu et sous un angle large les questions relatives à l'intelligence artificielle et à l'évolution rapide de la technologie, en prenant en compte de manière équilibrée les préoccupations y afférentes dans les domaines de la sécurité, du développement et de l'exercice des libertés et des droits.

Le texte intégral de ma déclaration est disponible sur PaperSmart.

**M. Bahr Aluloom** (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que votre clairvoyance et votre sagesse vous permettront de diriger avec succès les travaux de cette importante commission. Je félicite également les autres membres du Bureau et leur souhaite plein succès.

Je voudrais par ailleurs exprimer ma sincère gratitude aux membres du Bureau de la Première Commission à sa soixante-douzième session, ainsi qu'au secrétariat de la Commission, qui m'a été d'une grande aide et m'a permis de m'acquitter de ma tâche de Président de la Première Commission l'année dernière.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes et par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le maintien de la paix est un des quatre grands objectifs sous-tendant la création de l'Organisation des Nations Unies, et le système de paix et de sécurité internationales est essentiel au fonctionnement des

instruments et conventions internationaux relatifs au désarmement. C'est pourquoi l'Iraq estime que la préservation et le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont une responsabilité commune que nous devons tous assumer, étant donné en particulier la complexité du contexte sécuritaire actuel. L'Iraq appuie tous les efforts visant à assurer l'universalité des traités et conventions de désarmement.

Comme de nombreux autres pays, la délégation de mon pays tient à souligner l'importance que revêtent l'adhésion universelle aux conventions internationales sur les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ainsi que leur respect plein et entier sans exception. Nous insistons également sur l'importance de l'élimination complète de ces armes, car elle seule nous fournira de véritables garanties contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes de destruction massive et nous permettra d'instaurer la paix et la sécurité internationales pour assurer un monde sûr et pacifique à nos sociétés et aux générations futures.

L'Iraq souligne une fois de plus l'importance d'adopter une approche multilatérale du désarmement et de la non-prolifération. Nous mettons également en exergue le rôle fondamental joué par la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous nous félicitons de l'adoption de la décision CD/2119 en février par la Conférence, sous la direction de Sri Lanka. Cette décision prévoit la création de cinq organes subsidiaires chargés d'examiner les points de l'ordre du jour de la Conférence. Nous saluons les efforts déployés par les coordonnateurs des organes subsidiaires et l'adoption par la Conférence des quatre rapports (CD/2138, CD/2139, CD/2140/ et CD/2141) qu'ils ont établis.

Dans le même temps, nous regrettons que la Conférence n'ait pas été en mesure d'adopter un rapport thématique reflétant les efforts déployés au cours de sa session de cette année et ait adopté en lieu et place un rapport de procédure (CD/WP.610). Nous déplorons également que la Conférence n'ait pas été à même de formuler des recommandations sur le programme d'action.

C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur un programme d'action global et équilibré qui réponde à toutes les préoccupations des États Membres. Nous devons faire preuve de volonté politique et de suffisamment de souplesse pour revitaliser la Conférence, compte tenu en particulier des circonstances difficiles auxquelles la communauté internationale est actuellement confrontée. Je pense

notamment à l'intensification des conflits régionaux et des menaces terroristes et au risque de prolifération des armes de destruction massive, qui, ensemble, pourraient véritablement compromettre la paix et la sécurité internationales.

L'Iraq se félicite de l'aboutissement des travaux du Groupe de travail à composition non limitée en amont de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. À cet égard, il souligne l'importance du rôle joué par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organe délibérant multilatéral chargé des questions de désarmement.

Ma délégation se félicite de l'accord conclu en avril 2017 et des recommandations concernant des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous espérons que grâce à cela, un nouvel élan sera donné à la présente session pour parvenir à un accord sur les points de l'ordre du jour concernant le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, en plus du point 101 aa) sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

L'Iraq se félicite du document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe). Nous sommes favorables à l'intensification des efforts internationaux visant à mettre en place un système intégré de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

L'Iraq réaffirme son appui à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Il s'agit, en effet, d'une étape importante vers l'élimination des armes nucléaires. Nous appelons à la mise en œuvre de la résolution adoptée par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi qu'à la prorogation de cette résolution, comme prévu dans le document final de la Conférence d'examen de 2010.

À cet égard, l'Iraq souligne que des efforts sérieux doivent être consentis pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction

massive au Moyen-Orient. Le Gouvernement de mon pays estime qu'une telle zone contribuerait indubitablement à renforcer les efforts internationaux pour assurer le désarmement nucléaire et maintenir la paix et la sécurité internationales.

L'Iraq considère qu'il est de la plus haute importance qu'Israël élimine ses armes nucléaires et adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Il est également crucial qu'Israël soumette ses installations nucléaires aux régimes de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il s'agit là d'une nécessité impérative et urgente si nous voulons créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Mon pays est attaché au cadre multilatéral. En tant que membre du Groupe des États arabes, nous déposerons un projet de décision demandant au Secrétaire général d'inviter les pays de la région, y compris les trois pays qui ont parrainé la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, à participer à une conférence pour créer cette zone.

**M. Hajnoczi** (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection, ainsi que les autres membres du Bureau, et à vous assurer de notre plein appui.

L'Autriche s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

La paix et la sécurité ne peuvent devenir une réalité sans le désarmement et des progrès en matière de désarmement s'imposent de toute urgence alors que la confiance mutuelle s'érode, que les principaux traités relatifs à la maîtrise des armements sont sous pression et que le coût humain des conflits armés et de la violence est élevé, faisant obstacle au développement durable.

Le programme de désarmement du Secrétaire général fait appel aux forces du multilatéralisme et nous fournit des orientations concrètes pour formuler des mesures en matière de désarmement. Nous nous félicitons de son ferme appel à l'action et nous nous emploierons à traduire son programme en actions, en privilégiant un certain nombre de priorités. Le partenariat entre les États, les organisations internationales et régionales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la société civile revêt la plus haute importance.

Des mesures urgentes s'imposent en matière de désarmement nucléaire. Les tensions entre les États

dotés d'armes nucléaires se sont encore intensifiées dans un environnement encore plus complexe et fragile que pendant la guerre froide. Nous sommes confrontés à un nouveau cycle de modernisation et de perfectionnement des arsenaux, à la mise au point de vecteurs plus rapides et à des tentatives visant à rendre les armes nucléaires plus faciles à utiliser. Comme l'a fait remarquer le Chancelier fédéral d'Autriche, M. Sebastian Kurz, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires,

« Ne perdons pas de vue ce que représentent les armes nucléaires : la menace de tuer sans discrimination des centaines de milliers de personnes et de causer d'horribles souffrances humanitaires à bien d'autres. Les armes nucléaires constituent également une menace existentielle pour tous les autres États, étant donné que leurs conséquences humanitaires catastrophiques ne se soucient pas des frontières. »

Le désarmement nucléaire est donc un impératif humanitaire. Il est consacré par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire de notre régime de non-prolifération et de désarmement. Nous devons veiller au plein respect des obligations juridiques découlant du TNP et à la préservation du cadre normatif du Traité. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est une contribution importante à la réalisation de cet objectif. Après des décennies d'impasse dans le domaine du désarmement nucléaire multilatéral, ce traité offre une voie juridique pour la pleine application de l'article VI du TNP. Comme l'a déclaré récemment le Président du CICR, Peter Maurer :

« En signant et en ratifiant le Traité, les États proclament sans équivoque que le fait d'utiliser, de menacer d'utiliser ou de posséder ces armes est inacceptable d'un point de vue humanitaire, moral et, désormais, juridique. »

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires vise le même objectif que le TNP. Il est pleinement compatible avec le TNP et le complète, et il renforce le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, basé sur le TNP. En tant que tel, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue un élément essentiel du régime international de non-prolifération et de désarmement en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui renforcera la sécurité de tout le monde. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui compte actuellement 69 signatures et 19 ratifications, est sur la bonne voie pour une

entrée en vigueur rapide. J'appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce Traité historique.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre traité historique qui favorise la pleine application du TNP. Nous nous félicitons vivement de la ratification du Traité par la Thaïlande et de sa signature par Tuvalu. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder, en particulier les États dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur.

Tout au long de l'histoire, la guerre a toujours été étroitement liée à l'innovation technologique. Nous devons accorder plus d'attention aux effets potentiels des avancées technologiques, notamment l'intelligence artificielle, sur le droit international et le droit international humanitaire. En dépit des progrès réalisés cette année par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes, les questions éthiques, politiques et juridiques que soulèvent ces systèmes n'ont pas encore fait l'objet d'un examen adéquat. Le fait que ces armes visent et attaquent sans intervention humaine est inacceptable. Dans ce contexte, la communauté internationale est appelée à agir avant que la diplomatie ne soit dépassée par les faits. Pour faire face aux évolutions indésirables qui pourraient survenir dans un avenir proche, l'Autriche propose l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant garantissant le contrôle humain des fonctions critiques des systèmes d'armes létales autonomes.

Aujourd'hui, les conflits sont menés de plus en plus dans les zones urbaines. Par conséquent, mon pays est particulièrement préoccupé par l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées. L'emploi d'armes explosives, non seulement par les forces armées mais aussi par des acteurs non étatiques, dans le cadre de conflits de par le monde constitue une grave violation du droit international humanitaire, qui fait des dizaines de milliers de morts parmi les civils chaque année. Les conséquences humanitaires à court et à long terme font beaucoup trop de victimes directes et rendent les zones touchées inhabitables de facto, et le contexte urbain exacerbe encore plus ces conséquences, qui figurent manifestement parmi les causes à l'origine des déplacements internes ou des déplacements forcés de population hors de leur pays.

Par conséquent, l'Autriche réaffirme son engagement à réduire les conséquences humanitaires catastrophiques des armes explosives dans les zones peuplées. Nous appelons tous les États à éviter ou à réduire

au minimum l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées.

En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, nous estimons qu'il faut œuvrer maintenant à sa mise en œuvre au niveau national et à son universalisation. Le Traité sur le commerce des armes est également un traité historique en ce qu'il intègre la dimension de genre dans un traité portant sur la sécurité. Nous sommes également favorables à ce que l'accent soit davantage mis sur les aspects liés au genre, non seulement dans nos interventions ici, mais surtout dans l'application des traités portant sur le désarmement.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions sont d'excellents exemples d'un multilatéralisme efficace qui ont permis de sauver des milliers de vies, de reconnaître les droits des victimes et de décontaminer des zones dans l'intérêt des communautés touchées. L'Autriche appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces deux conventions importantes.

L'Autriche condamne avec la plus grande fermeté l'emploi de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. Il ne saurait y avoir d'impunité pour l'emploi de ces armes odieuses et ceux qui en sont responsables doivent rendre des comptes. Dans ce contexte, l'Autriche appuie la décision prise récemment par la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction de renforcer la capacité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à identifier les auteurs de l'emploi de ces armes. L'Autriche est déterminée à contribuer à l'application de cette convention.

L'Autriche, qui est fière d'avoir adhéré au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, est choquée par l'emploi, à plusieurs reprises, d'armes chimiques par la République arabe syrienne et Daech et condamne à nouveau les attentats perpétrés à Salisbury, en Malaisie et en Iraq.

Je vais m'arrêter ici pour respecter le temps de parole imparti. Les membres peuvent consulter nos observations sur le programme nucléaire et de missiles de la République populaire démocratique de Corée et sur le Plan d'action global commun dans le texte intégral de notre déclaration qui sera disponible sur PaperSmart.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Conformément au règlement intérieur, la durée de la première intervention doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'exerce mon droit de réponse pour réagir aux observations qui ont été faites par le représentant de l'Égypte.

Je voudrais dire que les États-Unis continuent d'appuyer fermement l'objectif à long terme de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, en même temps que de l'instauration d'une paix globale et durable dans la région. Nous sommes déterminés à appuyer les États de la région, à promouvoir le dialogue régional et à prendre des mesures concrètes pour que des progrès soient réalisés en vue de la création de cette zone.

Toutefois, nous restons convaincus que c'est aux États de la région qu'incombe la responsabilité principale de réaliser des progrès en ce qui concerne cette zone, et non aux coauteurs de la résolution adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), relative à la création de ladite zone, encore moins à la communauté internationale. Nous avons encouragé tous les États de la région à poursuivre les progrès en vue de la création de cette zone grâce à une approche fondée sur la coopération et le pragmatisme, sur la base d'un dialogue direct, inclusif et fondé sur le consensus. Cependant, la nouvelle initiative de la Ligue des États arabes ne fait rien de cela. En conséquence, les États-Unis s'opposent à cette initiative.

Compte tenu des réalités politiques et sécuritaires dans la région, nous estimons que le moyen le plus productif d'aller de l'avant serait que les États de la région envisagent de prendre des mesures concrètes, sur une base volontaire et en coopération avec d'autres, pour renforcer la confiance et promouvoir des conditions régionales propices à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Un principe reconnu est que la création d'une telle zone doit être fondée sur des accords librement conclus par les États de la région. Les efforts qui contredisent ce principe élémentaire ou visent à imposer un résultat par le biais d'une action multilatérale ou en prenant en otage le processus d'examen du TNP sont

fondamentalement contreproductifs et ne donneront pas de résultats concrets. Le processus d'examen du TNP peut et doit appuyer les efforts régionaux en faveur de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, mais les 20 dernières années nous ont montré qu'il n'était en revanche pas un moteur efficace de progrès à cet égard.

En 2018, les États-Unis ont présenté un document de travail (NPT/CONF.2020/PC.II/WP.33) au Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2020, intitulé « Créer des conditions propices à la mise en place d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient », qui est disponible sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement. Ce document réaffirme sans équivoque l'appui des États-Unis à l'objectif à long terme de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et vise à présenter des idées constructives fondées sur les réalités politiques et sécuritaires dans la région.

Nous avons présenté ce document de travail parce que nous estimons qu'une réflexion originale et des approches nouvelles sont nécessaires pour accomplir des progrès véritables sur ce dossier et parce que les méthodes appliquées par le passé se sont avérées inefficaces. Ce document ne cherche pas à imposer des conditions préalables à la création d'une telle zone ni à dicter la voie à suivre. Au contraire, nous le considérons comme une invitation au dialogue avec – et surtout, entre – les pays de la région pour déterminer ce qui peut être fait pour renforcer la confiance et éliminer les facteurs qui bloquent toute avancée. En fin de compte, la décision sur la manière de procéder à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient revient aux États de la région et ne peut être imposée par des parties extérieures.

Enfin, les États-Unis sont prêts à appuyer toute approche qui jouit de l'appui de tous les pays de la région et se fonde sur un dialogue direct et sans exclusive. Nous estimons qu'une telle démarche est davantage porteuse de promesse que la simple reformulation d'approches inefficaces qui ne font pas l'objet d'un consensus régional et portent davantage sur le processus que sur le fond.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Dans la déclaration qu'il a prononcée au nom du Groupe des pays nordiques, le représentant de la Norvège a fait référence au Mécanisme d'enquête conjoint et à ses rapports. Le Mécanisme ne s'est pas acquitté de

son mandat; au contraire, il s'est même littéralement tiré une balle dans le pied. Dès le départ, le Mécanisme était plus un mécanisme de renseignement que toute autre chose et ses activités dans mon pays étaient contrôlées par des États qui soutiennent le terrorisme. S'il avait été un mécanisme juste, il aurait continué de fonctionner et aurait survécu. J'invite tous ceux qui souhaitent parler de cette question à le faire en se fondant sur des informations plutôt que sur l'ignorance.

Certains des pays nordiques au nom desquels s'est exprimé le représentant de la Norvège sont membres de la soi-disant coalition internationale qui prétend combattre Daech mais qui, en fait, en profite pour détruire les infrastructures syriennes et attaquer des bases de l'armée syrienne afin que Daech puisse gagner du terrain et contrôler des territoires et des positions stratégiques. La soi-disant coalition internationale fournit une couverture aérienne à l'organisation terroriste Daech.

Mon pays respecte toutes les dispositions de la Convention sur les armes chimiques et s'acquitte de toutes ses obligations. À cet égard, le représentant de l'Union européenne a tenu des propos inadmissibles, que nous rejetons. L'Union européenne sait très bien que notre arsenal chimique a été détruit à l'extérieur du pays. Comme à l'habitude, le représentant de l'Union européenne a donné de fausses informations et accusé à tort les pays qui ne suivent pas ou n'appuient pas les injonctions de l'Union européenne.

Or plusieurs pays de l'Union européenne fournissent aux groupes terroristes armés, en particulier les organisations terroristes que sont Daech et le Front el-Nosra, des substances chimiques qu'ils peuvent utiliser en Syrie. Plusieurs aéroports de l'Union européenne sont des plaques tournantes pour les transferts d'armes, de matériel et de munitions aux groupes terroristes qui opèrent sur le territoire syrien. Si les représentants de l'Union européenne étaient sérieux, ils auraient entrepris des enquêtes pour faire éclater la vérité au lieu de lancer de fausses accusations; ils auraient révélé au monde quels pays sont impliqués dans la fourniture de substances chimiques toxiques aux organisations terroristes armées qui opèrent dans mon pays; et ils auraient dévoilé quels sont les pays qui transfèrent du matériel, des munitions et des armes à des organisations terroristes désignées par le Conseil de sécurité.

**M. Hassan** (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai écouté très attentivement l'intervention de notre collègue américain concernant la proposition présentée par le Groupe des États arabes. Je pense honnêtement

que la plupart des éléments qu'il a mentionnés figurent déjà dans cette proposition. J'estime que la proposition que nous avons présentée garantit l'ouverture et appelle tous les pays de la région et l'ensemble des parties intéressées à participer au dialogue et aux négociations. Nous ne citons nommément aucun pays de la région. Nous disons également clairement que nous voulons que toutes les décisions prises à la conférence proposée le soient par consensus et que tous les accords soient conclus librement.

Tout ce que nous proposons, c'est un processus institutionnel pour concrétiser un engagement de longue date en faveur du dialogue et de la négociation. Rien n'est dit qui pourrait laisser penser que nous suggérons de prendre le processus du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en otage afin d'obtenir la création de la zone au Moyen-Orient. Notre initiative privilégie un processus au sein de l'ONU. Nous ne faisons aucune référence à la prochaine Conférence d'examen du TNP, prévue en 2020.

Nous espérons que les États-Unis étudieront la proposition, dont l'unique but est de matérialiser un des plus importants engagements internationaux encore non satisfaits à ce jour, conformément aux paramètres énoncés à maintes reprises par les États-Unis eux-mêmes. Nous attendons donc avec intérêt la tenue de consultations et nous sommes ouverts à de nouvelles idées pour parvenir à un consensus sur cette question.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre une seconde fois la parole. Je voudrais faire deux brèves remarques.

Premièrement, pour répondre aux commentaires que vient de faire le représentant de l'Égypte, je crois comprendre que l'initiative en question ne bénéficie pas de l'appui de tous les pays de la région, et je voudrais demander à mon collègue égyptien si tous les pays de la région appuient effectivement cette initiative. Dès le début, nous avons dit clairement que toute initiative concernant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient devait être acceptable pour tous les pays de la région.

Comme je l'ai dit, cette initiative n'apporte pas ce que nous pensons être une solution à long terme à la situation dans la région. J'ai déjà exprimé le point de vue des États-Unis sur cette initiative, à laquelle nous nous opposerons. Je le redis une fois de plus, nous sommes disposés à travailler avec tous les pays ou organisations qui souhaitent présenter des propositions concrètes et

réalistes qui encouragent le dialogue régional et l'ouverture, ce qui n'est pas le cas de l'initiative égyptienne.

Deuxièmement, en ce qui concerne les remarques faites par le représentant syrien, il a dit que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies s'était en quelque sorte suicidé. Vraiment? Le Mécanisme d'enquête conjoint s'est suicidé? Nous savons tous comment le Mécanisme d'enquête conjoint est mort – au Conseil de sécurité – et nous savons tous qui l'a tué.

La situation est claire et simple. La Syrie ne s'est pas acquittée des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, un fait dont nous sommes tous conscients. J'appelle donc le représentant syrien à cesser ses affirmations ridicules et erronées. La Syrie a utilisé à maintes reprises des armes chimiques contre son peuple, et, comme les représentants des États-Unis l'ont dit dans d'innombrables instances, elle devra en répondre.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Comme à l'accoutumée, le représentant du Gouvernement des États-Unis vient dans cette salle pour faire en sorte que personne ne soupçonne les actions entreprises par son gouvernement, à savoir fournir des agents chimiques aux groupes terroristes armés sur le territoire syrien, les former et transporter les dirigeants de ces groupes vers divers endroits. Les gouvernements successifs des États-Unis ont dépêché sur le territoire syrien des experts en agents chimiques, accompagnés de spécialistes de pays arabes et de pays de la région, afin de former des groupes terroristes armés au mélange et à l'emploi d'agents chimiques toxiques.

En outre, afin de cacher la vérité, les gouvernements des États-Unis ont toujours empêché toute enquête impartiale. Ils ont incité les groupes terroristes qu'ils ont parrainés dans mon pays à se livrer à des activités chimiques par l'intermédiaire de leurs représentants, en particulier la prétendue organisation des Casques blancs, qui est l'organe médiatique du Front el-Nosra affilié à l'organisation Al-Qaida.

Les États-Unis ont toujours contribué à fournir aux groupes terroristes armés qui opèrent sur le territoire syrien des conseils sur l'emploi d'armes chimiques. À cet égard, nous n'oublierons jamais les mensonges du Département d'État concernant les armes de destruction

massive qui ont mené à l'invasion et à la destruction de l'Iraq. Nous sommes tous conscients de ces mensonges, et nous savons ce que les gouvernements des États-Unis sont capables de faire pour renverser les régimes dans d'autres États, en s'appuyant sur divers prétextes, mensonges et contrevérités.

Le représentant des États-Unis pourrait peut-être nous en dire plus sur les informations qui font actuellement état de la présence d'un grand nombre de laboratoires militaires biologiques parrainés par son pays dans une vingtaine d'États.

**M. Hassan** (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai quelques brèves remarques à faire en complément de mon intervention précédente.

Premièrement, nous n'avons pas encore entendu un seul pays de la région s'opposer à l'initiative en question.

Deuxièmement, l'initiative n'est qu'un appel au dialogue et à la négociation, dans lesquels toutes les questions peuvent être débattues et négociées sur la base du consensus.

Troisièmement, il s'agit d'une initiative présentée par le Groupe des États arabes. Or, je crois que dans son intervention précédente, mon collègue des États-Unis en a parlé comme d'une initiative égyptienne.

Enfin, nous sommes fermement convaincus que l'ONU a une responsabilité et un rôle clef à jouer à cet égard.

*La séance est levée à 13 h 10.*